



# Bulletin Officiel

N°6878 Mercredi 7 juin 2023

www.cmf.tn

28<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

ASTREE COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES	3
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-	4
SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS -SIMPAR-	5
BTK SICAV	6

### PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

ASTREE COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES	7
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-	9

### AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE MAGASIN GENERAL -SMG-	10
-------------------------------	----

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS APE

HANNIBAL LEASE HL 2023-02	16
---------------------------	----

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

CIL 2023-1	22
------------	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	27
---------------------------------------	----

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023))

**ANNEXE II**

**INFORMATIONS POST AGO**

- BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA-
- TELNET HOLDING
- SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE -TUNIS RE

**ANNEXE III**

**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022**

- COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPÉENNE - CARTE- (CONSOLIDES)
- BTK SICAV

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**ASTREE COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES**

Siège social : 45, Avenue Kheïreddine Pacha- 1080 – Tunis

Messieurs les actionnaires de l'ASTREE Compagnie d'Assurances et de Réassurances sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, **le Jeudi 15 Juin 2023 à 10 heures**, au siège social de la Compagnie, 45 Avenue Kheïreddine Pacha – Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2022.
2. Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2022.
3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
4. Approbation des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
5. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.
6. Affectation du résultat de l'exercice 2022.
7. Réaffectation des réserves à régime spécial.
8. Renouvellement de mandats d'Administrateurs
9. Nomination d'administrateurs
10. Fixation du montant des jetons de présence et de la rémunération des Comités réglementaires.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE**

Siège Social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Banque sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra **le mardi 04 juillet 2023, à 10 heures du matin**, à l'Immeuble STB - Rue Hédi Karray- El Menzah IV- Cité des Sciences « Salle de Conférence » et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**1- Nomination des commissaires aux comptes pour les exercices 2023-2024-2025.**

Conformément aux dispositions de l'article 40 des statuts, seuls les titulaires de 10 actions au moins libérées des versements exigibles, peuvent assister à cette assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen du pouvoir (dont l'imprimé est disponible auprès de la filiale d'intermédiation "STB-Finances") qu'ils auront l'obligance de remettre à leur mandataire ou le retourner dûment signé, trois jours au moins avant la réunion, au siège de l'Intermédiaire en Bourse STB Finance, sise à l'Immeuble STB – 24, rue Hédi Karray–El Menzah V – Cité des Sciences -Tunis-

Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou par un autre actionnaire.

Les actionnaires seront admis à cette assemblée sur présentation d'une carte nominative établie et délivrée à l'entrée de la salle de réunion.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE**

**Société Immobilière et de Participations -SIMPAR-**

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière et de Participations "SIMPAR" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le Vendredi 16 Juin 2023 à 15 heures** "à la Maison de l'Entreprise, Avenue Principale - 1053 - LES BERGES DU LAC - TUNIS" pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers individuels de la société, sur l'activité du groupe SIMPAR et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2022.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2022, ainsi que du rapport spécial portant sur les conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2022 et quitus aux membres du conseil d'administration.
4. Affectation des résultats de l'exercice 2022.
5. Fixation de l'enveloppe des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2022.
6. Nomination d'un administrateur au conseil d'administration.
7. Nomination de deux administrateurs indépendants au conseil d'administration.
8. Renouvellement de l'autorisation accordée dans le cadre de l'article 19 de la loi 94-117 relative à l'achat d'une partie des actions composant le capital social de la société.
9. Pouvoirs Pour Formalités.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**BTK SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000  
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V -1001 Tunis

**BTK SICAV** invite ses actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **22 juin 2023 à 11 heures** au siège social de la société sis à l'immeuble BTK, au 10 bis, Avenue Mohamed V – 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société relative à l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- 3- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2022 ;
- 4- Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes ;
- 5- Quitus aux administrateurs ;
- 6- Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;
- 7- Nomination d'un nouvel administrateur ;
- 8- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO****ASTREE COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES**

Siège social : 45, Avenue Kheïreddine Pacha- 1080 – Tunis

Projet de résolutions d'ASTREE Assurances à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 15 juin 2023.

**Première résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2022, tels qu'ils sont présentés, approuve le rapport de gestion, les états financiers de l'exercice 2022, et donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion.

**Deuxième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et en application des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les opérations et les conventions autorisées par le Conseil d'Administration et mentionnées dans ce rapport.

**Troisième résolution :**

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2022 de 17.103.870,086 dinars, ainsi que le report à nouveau, comme suit :

▶ Bénéfice de l'exercice	:	17.103.870,086 D.
▶ Report antérieur	:	521.444,484 D.
<b>Total</b>	<b>:</b>	<b>17 625 314,570 D.</b>

**Répartition :**

▶ Réserves pour réinvestissements exonérés	:	4.000.000,000 D.
▶ Réserves facultatives	:	1.000.000,000 D.
▶ Dividendes	:	12.000.000,000 D.
▶ Report à nouveau	:	625 314,570 D.
<b>Total</b>	<b>:</b>	<b>17 625 314,570 D.</b>

En conséquence, le dividende à distribuer aux actionnaires est fixé à 2,000 Dinars par action et sera mis en paiement à partir du 27 Juin 2023.

**Quatrième résolution :**

Des réserves à régime spécial relatives aux réinvestissements exonérés, constituées au courant des exercices antérieurs, sont devenues fiscalement libres suite à la cession des titres y afférents. Elles s'élèvent à 6.000.000 dinars, que l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter au poste de réserves facultatives.

**Cinquième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle, pour une durée de 3 ans, le mandat des Administrateurs suivants :

- M. Zouheir HASSEN
- La Banque de Tunisie
- La Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)
- Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Ces mandats arriveront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

**Sixième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme Monsieur Hichem REBAI en tant qu'administrateur pour une durée de 3 ans.

Ce mandat arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

**Septième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs, pour l'exercice 2023, à cent huit-mille dinars (108.000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en outre, d'allouer :

- Un montant de quinze mille dinars (15.000 D) en rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit.
- Un montant de quinze mille dinars (15.000 D) en rémunération des membres du Comité de Risques.

**Huitième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE-STB-**

Siège social : Rue Hédi Nourira 1001 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 4 juillet 2023.

**PREMIERE RESOLUTION**

Conformément à la douzième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2023 relative au report de la nomination des Commissaires aux Comptes pour les exercices 2023-2024-2025, l'Assemblée Générale Ordinaire actuelle, décide de nommer ..... en tant que commissaires aux comptes, pour une période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée .....**

**DEUXIEME RESOLUTION**

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la Banque ou à son mandataire aux fins de procéder aux formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité légales nécessaires.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée .....**

---

2023 – AS – 0805

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1er et 2ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité respectivement après le 20/04/2023 et le 20/07/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Société Magasin Général -SMG-**

Société Anonyme au capital de 11 481 250 dinars divisé en 11 481 250 actions  
de nominal 1 dinar entièrement libérées  
Siège social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la Société Magasin Général de 11 481 250 dinars à 16 700 000 dinars

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Magasin Général tenue le 17/03/2023 a décidé d'augmenter le capital social de la société de 5 218 750 dinars pour le porter de 11 481 250 dinars à 16 700 000 dinars et ce, par l'émission de 5 218 750 nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison de cinq (5) nouvelles pour onze (11) anciennes, au prix d'émission de 10 dinars chacune, soit 9 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- ✓ Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les trois quart (¾) du montant de l'augmentation envisagée ;
- ✓ Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- ✓ Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui été conférés par l'AGE, le Conseil d'Administration tenu le 27/03/2023 a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital envisagée :

- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- ✓ Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les  $\frac{3}{4}$  au moins de l'augmentation proposée.

### **But de l'émission**

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- optimiser la structure financière en renforçant les fonds propres ;
- financer les futurs projets d'investissement à travers un plan de redressement stratégique ;
- améliorer la trésorerie.

### **Caractéristiques de l'opération**

Le capital social de la société Magasin Général sera augmenté de **5 218 750** dinars par souscription en numéraire et émission de **5 218 750** actions nouvelles.

- Prime d'émission : 9 dinars
- Prix de souscription : 10 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

### **Prix d'émission des actions nouvelles**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de **10 dinars** par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 9 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription.

### **Droit préférentiel de souscription**

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription **à raison de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Société Magasin Général ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### **Période de souscription**

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**, et ce du **15/05/2023** au **14/07/2023 inclus\***.

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **20/07/2023** au **21/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **27/07/2023** au **31/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée (soit 3 914 063 dinars, correspondant à 3 914 063 actions).

### **Etablissements domiciliaires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Magasin Général exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 9 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n°01001020119202286380 ouvert auprès de l'ARAB TUNISIAN BANK, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

### **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **14/07/2023 à 14H** à AFC, intermédiaire en Bourse.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

#### **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits par AFC, intermédiaire en Bourse, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

#### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

#### **Jouissance des actions nouvelles**

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2023**.

### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES**

#### **Droits attachés aux valeurs mobilières émises**

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

#### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

#### **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Les actions de la Société Magasin Général sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### **Cotations en Bourse des actions anciennes**

Les **11 481 250** actions anciennes composant le capital actuel de la Société Magasin Général inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **15/05/2023**, droits de souscription détachés.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les **5 218 750** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

### **Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus\***.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNA9223GXRC4» durant la période de souscription préférentielle soit **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus\***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNSGMJ2RHKP1» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

### **Registre des actionnaires**

Le registre des actionnaires est tenu par AFC, intermédiaire en Bourse.

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°23-1100 en date du 17/04/2023, sera mis à la disposition du public, sans frais, au siège de la Société Magasin Général (28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2) et sur le site internet du CMF ([www.cmf.com.tn](http://www.cmf.com.tn)).

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres 2023 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023, le 20/07/2023 et le 30/04/2023.

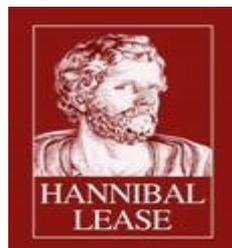
---

2023 – AS – 0391

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS RECOURS  
A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

**HANNIBAL LEASE S.A.**



**Société Anonyme au capital de 55 000 000 dinars divisé en 11 000 000 actions de valeur nominale de 5 dinars entièrement libérées.**

**Siège social : Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane - Les Berges du Lac - 1053 Tunis.**

**Identifiant Unique : 0766895F**

**Tél : 71 139 400 Fax : 71 139 460**

**E-mail : commercial@hannibalse.com.tn**

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné  
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

**« HL 2023-02 »**

**de 15 000 000 Dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 Dinars**

**Prix d'émission : 100 DT**

**1. Décision à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le **25/04/2023** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2023 et 2024 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Usant à son tour de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société s'est réuni le **26/05/2023** et a décidé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné « HL 2023-02 » de **15 millions de dinars** susceptible d'être porté à un montant maximum de **20 millions de dinars**, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les conditions et modalités fixées comme suit :

<b>Catégorie</b>	<b>Durée</b>	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Amortissement annuel</b>
<b>Catégorie A</b>	<b>5 ans</b>	<b>10,75%</b>	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
<b>Catégorie B</b>	<b>5 ans</b>	<b>TMM+2,60%</b>	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année

## 2. Renseignements relatifs à l'émission

### ✓ Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « **HL 2023-02** » est d'un montant de **15 000 000 dinars** susceptible d'être porté à un montant maximal de **20 000 000 Dinars**, divisé en **150 000** obligations subordonnées susceptibles d'être porté à **200 000** obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné « **HL 2023-02** » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

### ✓ Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **15/06/2023** auprès de MAC SA, Intermédiaire en bourse, et seront clôturées au plus tard le **12/07/2023**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit **200 000** obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription soit le **12/07/2023**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

### ✓ But de l'émission

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la mobilisation des ressources nécessaires à l'exploitation d'Hannibal Lease.

## 3. Caractéristiques des titres émis :

- **Dénomination de l'Emprunt** : Emprunt Obligataire Subordonné « HL 2023-02 ».
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations.
- **Nature des Titres** : Titres de créance.
- **Forme des Titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des Titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).
- **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par MAC SA, intermédiaire en bourse, mentionnant la catégorie choisie ainsi que la quantité y afférente.
- **Prix de souscription, Prix d'émission et modalités de paiement** : Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit **100** dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

- **Date de jouissance en Intérêts** : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **12/07/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt, soit le **12/07/2023**.

- **Date de règlement** : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

✓ **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

**Taux fixe** : Taux annuel brut de 10,75% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

✓ **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

**Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,60% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 260 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

- **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 DT** par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux catégories.

L'emprunt sera amorti en totalité le **12/07/2028** pour les deux catégories.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

- **Paiement** :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **12/07** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital aura lieu le **12/07/2024** pour les deux catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle**

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie A, ce taux est de **10,75%** l'an.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de **mai 2023** à titre indicatif, qui est égale à **7,491%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,091%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,60%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- ***Durée totale, Durée de vie moyenne et duration de l'emprunt***

- ✓ ***Durée totale***

Les obligations subordonnées du présent emprunt « **HL 2023-02** » sont émises sur une durée de **5 ans** pour les deux catégories.

- ✓ ***Durée de vie moyenne***

La durée de vie moyenne de l'emprunt subordonné « **HL 2023-02** » est de **3 ans** pour les deux catégories.

- ✓ ***Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :***

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = (\sum t * F_t / (1+i)^t) / \sum F_t / (1+i)^t$$

Où : T est le nombre de périodes

F<sub>t</sub> est le flux de la période t

i est le taux d'intérêt par période

La duration pour les présentes obligations subordonnées de la catégorie A de cet emprunt est de **2,6389 années**.

- ***Mode de placement :***

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. **Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- ***Cessibilité des obligations :***

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire subordonné sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- ***Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang***

- ✓ ***Rang de créance***

En cas de liquidation de HANNIBAL LEASE, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- ✓ ***Maintien de l'emprunt à son rang :***

HANNIBAL LEASE s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- ***Garantie :***

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- ***Domiciliation de l'emprunt :***

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « HL 2023-02 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

- ***Fiscalité des titres :***

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- ***Tribunaux compétents en cas de litige :***

Tout litige pouvant surgir à la suite de l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis I.

- ***Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :***

Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

- ***Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :***

- ✓ ***Nature du titre :***

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (Clause de subordination)

- ✓ ***Qualité de crédit de l'émetteur :***

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- ***Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :***

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire  
«CIL 2023-1»**

**Décisions à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **14/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **16/03/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (20) Millions de dinars susceptibles d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2023/1 » comme suit :

- Montant : 20 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : 10,55% ;
- Remboursement : annuel constant.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant :**

20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2023/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **04/04/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/06/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

**L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.**

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/06/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/07/2023**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **04/04/2023** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

**But de l'émission :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2023, des mises en force qui s'élèvent à 315 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

- **Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I, Intermédiaire en bourse.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

**Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/06/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15/06/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le (1/5) un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/06/2028**.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le 15 juin de chaque année à partir du **15/06/2024**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/06/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,55%** l'an.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «**CIL 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

**Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

**Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

**Garantie :**

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

**Notation de la société :**

Le 18/10/2022, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribué à la « CIL » de **BBB(tun)** avec perspective **stable** et la note nationale à court terme de **B (tun)** .

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/compagnie-internationale-de-leasing-80361173>

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 15/03/2023, sur l'échelle nationale, la note provisoire **BBB (tun) (EXP)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings :

[www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)

*Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.*

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire « CIL 2023-1 » est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations :**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

**Marché des titres :**

La CIL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La CIL s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2023-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-1097**, du document de référence « CIL 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-002**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)  
Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

---

2023 – AS – 0210

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>					
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	112,640	112,659
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	155,879	155,908
3 UNION FINANCIERE SALAMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	129,316	129,335
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	140,277	140,301
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	134,864	134,886
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	136,591	136,617
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	129,473	129,494
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	52,069	52,078
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	37,845	37,851
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	125,430	128,922	128,945
11 BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	113,430	113,449
12 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	109,845	112,992	113,013
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
13 FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	19,476	20,003	20,007
14 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	137,092	137,110
15 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
16 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	134,648	134,666
17 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	-	12,981
18 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	192,012	192,046
19 FCP SALAMEIT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,873	12,874
20 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	108,948	108,966
21 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	108,943	112,211	112,232
22 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,664	15,667
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
23 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,105	2,107
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
24 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	69,721	69,729
25 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	149,381	149,255
26 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	113,179	112,977
27 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	120,414	120,432
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
28 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	159,450	159,477
29 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	592,546	592,640
30 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	152,362	152,132
31 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	189,376	189,776
32 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	107,477	107,332
33 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	144,148	144,185
34 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	169,662	169,715
35 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	161,936	162,012
36 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	25,476	25,440
37 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	101,699	101,691
38 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,064	1,065
39 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,075	1,075
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
40 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 480,825	2 493,363
41 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	156,423	157,700
42 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	248,481	249,572
43 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,143	3,199
44 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,813	2,856
45 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	56,574	56,054
46 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,406	1,407
47 FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,273	1,279
48 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,277	1,285
49 MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50 FCP MOUASSASSET *	AFC	17/04/17	En liquidation	En liquidation	En liquidation
51 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	15,588	15,755
52 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	11,947	12,003
53 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	15,304	15,500
54 FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	-	5 000,000	5 000,000
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
55 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	96,189	96,069
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
56 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,281	1,286

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>								
57 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	110,511	109,059	109,075	
58 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,870	98,710	98,725	
59 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,391	105,243	105,260	
60 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	105,715	102,880	102,897	
61 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,550	103,846	103,865	
62 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	110,919	108,151	108,167	
63 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	107,140	104,239	104,258	
64 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/05/23	5,613	104,280	101,741	101,760	
65 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
66 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	104,849	104,865	
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	107,317	105,660	105,680	
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	105,655	104,076	104,096	
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	103,512	103,530	
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	104,732	102,056	102,075	
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	107,499	106,025	106,038	
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,178	102,355	102,372	
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	103,440	100,262	100,274	
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/05/23	4,405	108,359	106,420	106,437	
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	104,015	102,031	102,046	
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	113,025	111,824	111,839	
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	106,705	103,643	103,660	
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	110,477	107,923	107,940	
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	102,187	102,213	
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
80 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,360	106,505	106,661	
<b>SICAV MIXTES</b>								
81 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	65,764	64,347	64,341	
82 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	106,071	110,462	110,703	
83 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,720	17,729	
84 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	324,159	324,351	
85 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/05/23	39,656	2 234,206	2 250,250	2 251,472	
86 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,956	70,721	70,741	
87 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,220	55,354	55,357	
88 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	109,070	107,750	107,757	
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
89 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,752	11,350	11,343	
90 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	15,272	15,984	16,012	
91 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	16,885	18,261	18,209	
92 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	14,732	15,750	15,723	
93 FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
94 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,511	106,001	105,862	
95 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	88,841	85,314	85,576	
96 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	92,986	90,194	90,437	
97 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGES-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	104,071	-	102,848	
98 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	100,864	100,814	
99 FCP SMART CEA***	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	-	-	10,448	11,626	11,649	
100 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	104,942	104,920	
101 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/05/23	4,904	155,152	157,820	157,860	
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
102 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	98,560	98,266	
103 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	122,668	125,369	125,970	
104 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	154,345	152,868	
105 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	193,326	200,390	203,052	
106 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	180,147	185,488	186,756	
107 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	175,611	177,419	179,151	
108 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	23,571	25,071	25,493	
109 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	155,732	155,742	
110 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 279,808	10 298,031	
111 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	157,366	157,423	
112 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	101,683	102,396	
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/05/23	115,511	4 779,110	4 950,219	4 954,069	
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,586	10,639	
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	172,906	170,116	171,012	
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/05/23	337,170	11 156,623	11 581,751	11 635,332	
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 073,844	10 468,217	10 559,663	
119 FCP JASMENS 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 177,985	10 196,038	
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	-	-	-	10 054,553	10 072,757	
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
121 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	124,612	126,745	126,675	
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>								
122 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	1 025,639	1 034,361	

\* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

\*\* OPCVM en liquidation anticipée

\*\*\* Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

## BULLETIN OFFICIEL DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
(Marché Principal)**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
59. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	-	71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -		71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra		71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-		71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-		71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48		72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-		71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-		71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -		70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-		71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-		71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-		71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-		73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-		71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356		75 643 000

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb M'hiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

**LISTE DES FONDS DE FONDS**

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

**LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS**

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### **INFORMATIONS POST AGO**

#### **BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA- Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis**

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 mai 2023, la Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

#### **I- Les résolutions adoptées**

##### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine le retard de sa convocation qui n'affecte en rien les intérêts des actionnaires et considère que sa tenue est régulière.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

##### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- Des rapports du Conseil d'Administration, sur l'activité et les états financiers individuels de la B.N.A, sur l'activité du groupe B.N.A et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2022,
- Des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de la B.N.A et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2022,

Approuve les rapports du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31.12.2022 tels qu'ils lui sont présentés.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

##### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relatives aux banques et établissements financiers, approuve les opérations et conventions mentionnées audit rapport.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2022.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **CINQUIEME RESOLUTION**

Sur proposition du mandataire spécial de l'actionnaire de référence, concernant la distribution de dividendes, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2022 comme suit :

	En dinars
RESULTAT NET 2022	159 250 901,461
REPORT A NOUVEAU 2021	525 493,758
<b>BENEFICE A REPARTIR ET A DISTRIBUER</b>	<b>159 776 395,219</b>
RESERVES LEGALES	-
DIVIDENDES DE L'EXERCICE 2022	51 200 000,000
RESERVES POUR REINVESTISSEMENT EXONERES	80 000 000,000
FONDS SOCIAL	500 000,000
RESERVES EXTRAORDINAIRES	28 000 000,000
<b>TOTAL</b>	<b>159 700 000,000</b>
<b>REPORT A NOUVEAU 2022</b>	<b>76 395,219</b>

Les dividendes de l'exercice 2022 sont ainsi fixés à 0,800 Dinar par action et la date de détachement est fixée pour le 12 Juillet 2023.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le rachat par la Banque de ses propres actions, dans la limite des dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, tel qu'ajouté par la loi n° 99-92 du 17 Août 1999 et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000 portant visa du règlement du marché financier.

Elle délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer les prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Banque Nationale Agricole d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite d'un montant global de 200 millions de dinars et ce, pour la période comprise entre la réunion de la présente Assemblée et celle qui statuera sur les comptes du prochain exercice. Le Conseil d'Administration est autorisé à fixer le montant de chaque émission et en arrêter les modalités et conditions.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration ainsi que la rémunération des présidents et des membres des comités comme suit :

- Un montant de quatre mille dinars net (4 000 TND) par séance pour le président du conseil d'administration.
- Un montant de deux mille dinars net (2 000 TND) par séance et par membre du conseil d'administration.
- Un montant de deux mille dinars net (2 000 TND) pour les présidents du comité d'audit et du comité des risques par séance et par président de chaque comité.
- Un montant de mille dinars net (1 000 TND) par séance pour les administrateurs membres du comité d'audit et du comité des risques ainsi que pour les présidents et administrateurs membres des autres comités issus du conseil d'Administration.

Les présidents et les membres appartenant à plus d'un comité ne peuvent bénéficier que d'une seule rémunération calculée sur la base de leurs présences à un seul comité de leur choix.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal ou toute personne mandatée par celui-ci pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et toutes autres formalités prévues par la loi.

**Cette résolution est adoptée à la majorité de 99,90%.**

## II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

(unité : en 1000 DT)

	31.12.2022	31.12.2021	Variations	
			Volume	(%)
<b>ACTIF</b>				
<b>1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP &amp; TGT</b>	<b>206 983</b>	<b>320 732</b>	<b>-113 749</b>	<b>-35,5</b>
<b>2- Créances sur les établissements bancaires &amp; financiers</b>	<b>72 662</b>	<b>79 642</b>	<b>-6 980</b>	<b>-8,8</b>
<b>3- Créances sur la clientèle</b>	<b>13 830 495</b>	<b>12 844 794</b>	<b>985 701</b>	<b>7,7</b>
<i>a- Comptes débiteurs</i>	<i>1 989 768</i>	<i>2 197 969</i>	<i>-208 201</i>	<i>-9,5</i>
<i>b- Autres concours à la clientèle</i>	<i>11 375 242</i>	<i>10 175 260</i>	<i>1 199 982</i>	<i>11,8</i>
<i>c- Crédits sur ressources spéciales</i>	<i>340 300</i>	<i>345 272</i>	<i>-4 972</i>	<i>-1,4</i>
<i>d- Créances liées aux fonds budgétaires 133 MD &amp; 160MD</i>	<i>125 185</i>	<i>126 293</i>	<i>-1 108</i>	<i>-0,9</i>
<b>4- Portefeuille-titres commercial</b>	<b>172 626</b>	<b>5 529</b>	<b>167 097</b>	<b>3 022,2</b>
<b>5- Portefeuille d'investissement</b>	<b>4 501 699</b>	<b>3 225 328</b>	<b>1 276 371</b>	<b>39,6</b>
<b>6- Valeurs immobilisées</b>	<b>143 513</b>	<b>147 868</b>	<b>-4 355</b>	<b>-2,9</b>
<b>7- Autres actifs</b>	<b>379 216</b>	<b>285 303</b>	<b>93 913</b>	<b>32,9</b>
<i>a- Comptes d'attente &amp; de régularisation</i>	<i>227 733</i>	<i>113 499</i>	<i>114 234</i>	<i>100,6</i>
<i>b- Autres</i>	<i>151 483</i>	<i>171 804</i>	<i>-20 321</i>	<i>-11,8</i>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>19 307 194</b>	<b>16 909 196</b>	<b>2 397 998</b>	<b>14,2</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>1- Banque Centrale et CCP</b>	<b>4 206 089</b>	<b>2 216 896</b>	<b>1 989 193</b>	<b>89,7</b>
<b>2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires &amp; financiers</b>	<b>748 768</b>	<b>1 584 996</b>	<b>-836 228</b>	<b>-52,8</b>
<b>3- Dépôts &amp; avoirs de la clientèle</b>	<b>11 023 090</b>	<b>9 858 300</b>	<b>1 164 790</b>	<b>11,8</b>
<i>a- Dépôts à vue</i>	<i>2 926 456</i>	<i>2 893 114</i>	<i>33 342</i>	<i>1,2</i>
<i>b- Autres dépôts &amp; avoirs</i>	<i>8 096 634</i>	<i>6 965 186</i>	<i>1 131 448</i>	<i>16,2</i>
<b>4- Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>730 723</b>	<b>653 042</b>	<b>77 681</b>	<b>11,9</b>
<i>a- Emprunts matérialisés</i>	<i>394 332</i>	<i>320 772</i>	<i>73 560</i>	<i>22,9</i>
<i>b- Autres fonds empruntés</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	
<i>c- Ressources spéciales</i>	<i>336 391</i>	<i>332 270</i>	<i>4 121</i>	<i>1,2</i>
<b>5- Autres passifs</b>	<b>785 675</b>	<b>888 765</b>	<b>-103 090</b>	<b>-11,6</b>
<i>a- Provisions pour passif et charges</i>	<i>31 916</i>	<i>29 222</i>	<i>2 694</i>	<i>9,2</i>
<i>b- Comptes d'attente &amp; de régularisation</i>	<i>282 064</i>	<i>320 993</i>	<i>-38 929</i>	<i>-12,1</i>
<i>c- Autres</i>	<i>471 695</i>	<i>538 550</i>	<i>-66 855</i>	<i>-12,4</i>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>17 494 345</b>	<b>15 201 999</b>	<b>2 292 346</b>	<b>15,1</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
<b>1- Capital social</b>	<b>320 000</b>	<b>320 000</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>
<b>2- Réserves</b>	<b>1 454 263</b>	<b>1 344 893</b>	<b>109 370</b>	<b>8,1</b>
<b>3- Actions propres</b>	<b>-4 588</b>	<b>-976</b>	<b>-3 612</b>	
<b>4- Autres capitaux propres</b>	<b>43 098</b>	<b>43 098</b>	<b>0</b>	<b>0,0</b>
<b>5- Résultats reportés</b>	<b>76</b>	<b>182</b>	<b>-106</b>	<b>-58,2</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 812 849</b>	<b>1 707 197</b>	<b>105 652</b>	<b>6,2</b>
<b>TOTAL PASSIF &amp; CAPITAUX PROPRES</b>	<b>19 307 194</b>	<b>16 909 196</b>	<b>2 397 998</b>	<b>14,2</b>



#### IV-Liste des membres du Conseil d'administration :

ADMINISTRATEUR	Qualité	MANDAT	PRINCIPALES ACTIVITES EXERCEES	MANDATS D'ADMINISTRATEURS EN COURS DANS D'AUTRES SOCIETES
Mme NEJIA GHARBI	PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	2021-2023	Directrice Générale de la Caisse de Dépôts et de consignations	Présidente du Conseil CDC GESTION Administratrice SMART CAPITAL, IGPPP et TIF (es-qualité DG de la CDC)
M. ZAKARIA OUESLATI	REPRESENTANT DE L'ETAT ET DES ACTIONNAIRES PUBLICS	2021-2023	Directeur Général Digital Virgo Tunisie, Algérie et Libye Directeur de Développement des Affaires Digital Virgo Gulf	Digital Virgo Tunisie
M. KAMEL NAOUI	REPRESENTANT DE L'ETAT ET DES ACTIONNAIRES PUBLICS	2021-2023	Directeur et Professeur de Finances à l'ESC - Tunis	-
M. MUSTAPHA SLOUMA	REPRESENTANT DE L'ETAT ET DES ACTIONNAIRES PUBLICS	2021-2023	Ex Directeur Central BH BANK	-
M.TAIEB ZITOUNI	REPRESENTANT DE L'ETAT ET DES ACTIONNAIRES PUBLICS	2021-2023	Gérant : Business Management Consulting (BMC) Gérant de la société International Investment Consulting	
M. RAOUF KLIBI	REPRESENTANT DE L'ETAT ET DES ACTIONNAIRES PUBLICS	2021-2023	Ex PDG de la Régie des alcools	-
LA CTAMA	REPRESENTEE PAR MR FAOUZI KHATTAT	2022-2024	Assurance	SIMPAR -SIT HEDIA -ESSOUKNA MAE -BEST LEASE IMMOBILIERE DE LA CTAMA IMMOBILIERE DE LA MAE NATILAIT
Mme FAIZA FEKI	MEMBRE INDEPENDANT	2021-2023	Ex Directrice Générale à la BCT	-
M. MONDHER ROUROU	MEMBRE INDEPENDANT	2022-2024	Ex DG de la Banque d'Affaires de Tunisie	-
M. MOHAMED KHALED BELLAGHA	REPRESENTANT DES ACTIONNAIRES PRIVES	2021-2023	Gérant d'une exploitation agricole Gérant le la société TOM Immobilière Gérant de la Méditerranéenne Immobilière PDG Sté Immobilière Diar El Melk	Société Alternative Capital Partners Société Immobilière Diar El Melk
M. Kais JOMAA	REPRESENTANT DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES	2022-2024	Directeur Général de la Société des Minoteries et des Industries Diverses	Société des Minoteries et des Industries Diverses

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### **INFORMATIONS POST AGO**

#### **TELNET HOLDING S.A**

**Siège Social :** Immeuble ENNOUR Centre Urbain Nord 1082 – Tunis Mahrajene

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 Juin 2023, la société Telnet Holding publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable
- ♦ La liste des membres du conseil d'administration

#### **I-Les Résolutions adoptées**

##### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux des Commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité dans toutes ses parties ainsi que les états financiers individuels de la société TELNET HOLDING S.A de l'exercice clos au 31 décembre 2022 accusant un bénéfice net de **4 924 411,082** Dinars.

*Cette décision mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

##### **DEUXIEME RESOLUTION**

Après lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les opérations et conventions signalées dans ledit rapport conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

*Cette décision mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

##### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe TELNET HOLDING et celui des Commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité dans toutes ses parties ainsi que *les états* financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2022 accusant un résultat net bénéficiaire part du groupe de **8 051 777,037** Dinars et un résultat net bénéficiaire de l'ensemble consolidé de **8 337 994,882** Dinars.

*Cette décision mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.*

*Cette décision mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve purement et simplement la proposition du Conseil d'Administration concernant l'affectation du bénéfice net de l'exercice 2022 s'élevant à **4 924 411,082** Dinars, comme suit :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende de **550 millimes** brut par action d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune correspondant à la somme globale brute de **6 671 940,000 dinars** à prélever sur le bénéfice de l'exercice 2022 et sur les *résultats reportés antérieurs*.

Ceci étant, L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2022 s'élevant à **4 924 411,082** Dinars comme suit :

<b>Résultat bénéficiaire 2022.....</b>	<b>4 924 411,082</b>
<i>Reprise des résultats reportés antérieurs.....</i>	<i>9 404 453,177</i>
<b>Base de la réserve légale.....</b>	<b>14 328 864,259</b>
<i>Réserve légale 5% (plafonnée).....</i>	<i>0,000</i>
<b>Sommes distribuables .....</b>	<b>14 328 864,259</b>
<i>Dotation pour le fonds social 2023.....</i>	<i>-140 000,000</i>
<i>Dividendes à distribuer.....</i>	<i>-6 671 940,000</i>
<b>Résultats reportés à nouveau .....</b>	<b>7 516 924,259</b>

Monsieur le Directeur Général est chargé de la distribution des dividendes conformément à la réglementation en vigueur. La date de mise en distribution des dividendes est fixée pour le 9 juin 2023.

*Cette décision mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Président du Conseil d'Administration des indemnités au titre de jetons de présence pour la somme nette de cinquante mille (50 000) Dinars au titre de l'exercice 2022 soit un montant brut de soixante deux mille cinq cent (62 500) Dinars.

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux autres membres des jetons de présence pour la somme nette de cent soixante mille (160 000) Dinars au titre de l'exercice 2022, soit un montant brut de deux cent mille (200 000) Dinars au titre de l'exercice 2022,

*Cette décision mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

### **SEPTIEME RESOLUTION**

En application de l'article 19 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, l'assemblée générale ordinaire autorise expressément le conseil d'administration de la Société à acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler le cours sur le marché et ce pour une durée de 3 ans.

Les conditions et les modalités d'achat et de revente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée seront fixées par le prochain conseil d'administration de la Société.

*Cette décision mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ses délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

*Cette décision mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

## II-Le bilan après affectation du résultat comptable

TELNET HOLDING  
IMMEUBLE ENNOUR  
CENTRE URBAIN NORD  
1082 TUNIS

<b>BILAN</b>		
(Exprimé en dinars)		
<b>ACTIFS</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		
<b>Actifs immobilisés</b>		
Immobilisations incorporelles	33 594	33 594
Moins : amortissement	- 33 594	- 33 594
<i>S/Total</i>	-	-
Immobilisations corporelles	1 582 439	1 220 583
Moins : amortissement	- 829 158	- 790 117
<i>S/Total</i>	753 281	430 465
Immobilisations financières	14 697 318	14 457 243
Moins : Provisions	- 2 764 063	- 2 764 063
<i>S/Total</i>	11 933 255	11 693 180
<b>Total des actifs immobilisés</b>	<b>12 686 536</b>	<b>12 123 645</b>
Autres actifs non courants	-	-
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>12 686 536</b>	<b>12 123 645</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>		
Stocks	-	-
Moins : Provisions	-	-
<i>S/Total</i>	-	-
Clients et comptes rattachés	8 428 491	10 051 503
Moins : Provisions	- 1 376	- 1 376
<i>S/Total</i>	8 427 116	10 050 128
Autres actifs courants	16 921 609	16 908 094
Moins : Provisions	- 5 434 111	- 5 434 111
<i>S/Total</i>	11 487 498	11 473 983
Placements et autres actifs financiers	6 338 497	6 516 364
Moins : Provisions	- 5 800 000	- 5 800 000
<i>S/Total</i>	538 497	716 364
Liquidités et équivalents de liquidités	145 927	331 427
<b>Total des actifs courants</b>	<b>20 599 037</b>	<b>22 571 902</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>33 285 573</b>	<b>34 695 547</b>

**BILAN**  
(Exprimé en dinars)

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social	12 130 800	12 130 800
Réserves et primes liées au capital	1 901 045	2 001 344
Résultats reportés	7 516 924	9 404 453
<b>Total des capitaux propres après affectation du résultat</b>	<b>21 548 769</b>	<b>23 536 597</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Passifs non courants</b>		
Emprunts	-	-
Autres passifs financiers	-	-
Provisions	490 000	490 000
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>490 000</b>	<b>490 000</b>
<b>Passifs courants</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	136 665	132 494
Autres passifs courants	11 110 139	10 536 456
Concours bancaires et autres passifs financiers	-	-
<b>Total des passifs courants</b>	<b>11 246 804</b>	<b>10 668 950</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>11 736 804</b>	<b>11 158 950</b>
<b>Total capitaux propres et passifs</b>	<b>33 285 573</b>	<b>34 695 547</b>

### III-L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat Comptable

	Capital	Prime d'émission	Réserve Légale	Résultats Reportés	Réserves pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultat de l'exercice	Total
<b>Résultat de l'exercice 2022</b>							<b>4 924 411,082</b>	<b>4 924 411,082</b>
Soldes au 31/12/22 avant affectation	12 130 800,000	315 964,040	1 213 080,000	9 404 453,177	70 000,000	162 000,837		23 296 298,054
Affectation de résultat 2022 (AGO du 25/05/2023)				4 784 411,082			- 4 784 411,082	-
Dotations fonds social						140 000,000	- 140 000,000	-
Dividendes distribués (AGO du 25/05/2023)				- 6 671 940,000				- 6 671 940,000
Soldes au 31/12/22 après affectation	12 130 800,000	315 964,040	1 213 080,000	7 516 924,259	70 000,000	302 000,837	-	21 548 769,136

#### IV-Liste des membres du conseil d'administration

Administrateur	Durée du mandat	Principales activités exercées pour le compte de la société cotée ou ses filiales	Mandats dans d'autres conseils d'administration
Monsieur Sami KHOUAJA	2022-2023-2024	Président du conseil de la société Telnet HOLDING	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président Directeur Général de la société PRISMA</li> <li>- Membre du Conseil d'Administration de la société ARCHIDOC</li> </ul>
Monsieur Mohamed FRIKHA	2022-2023-2024	Directeur Général des Sociétés : <ul style="list-style-type: none"> <li>-Telnet Holding</li> <li>-Telnet Incorporated</li> <li>-Telnet Technologies</li> <li>-Data Box</li> </ul> Président des sociétés : <ul style="list-style-type: none"> <li>-Telnet consulting</li> <li>-Telnet Space</li> <li>-Telnet Corporation Inc</li> <li>-Telnet International</li> </ul> Gérant des sociétés : <ul style="list-style-type: none"> <li>-Data Box France</li> <li>-Telnet Electronics</li> <li>-Telnet Innovation Labs</li> </ul>	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Telnet Incorporated</li> <li>- Telnet Technologies</li> <li>- Data Box</li> <li>- Altran Telnet Corporation</li> <li>- Neosense Technologies</li> </ul>
Monsieur Nidhal Ouerfelli	2022-2023-2024	Administrateur indépendant	Néant
Monsieur Slim ZGHAL	2022-2023-2024	Administrateur indépendant	PDG des sociétés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Z Pack Holding</li> <li>- Altea Packaging Holding Tunisie</li> <li>- FZ Holding</li> </ul> Membre du Conseil d'Administration des sociétés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sied Emballages</li> <li>- Cogitel</li> <li>- Med Tech (Université privée)</li> <li>- UBCI</li> </ul>

Mme INES FRIKHA	2022-2023-2024	Administrateur délégué des Sociétés : -Telnet Holding -Telnet Incorporated -Telnet Technologies -Data Box  Gérante de la société TELNET SMART	Membre du Conseil d'Administration des sociétés :  -Telnet Incorporated -Telnet Technologies -Data Box
Monsieur Amine BEL HAJ SALAH	2022-2023-2024	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	Néant
Mr Mehdi FRIKHA	2022-2023-2024	Administrateur	Néant
La Société HIKMA PARTICIPATIONS	2022-2023-2024	Administrateur	Néant
La Société AMALTECH	2022-2023-2024	Administrateur	Néant

## AVIS DES SOCIETES

### **INFORMATIONS POST AGO**

**SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE- TUNIS RE**  
**Siège social : 12, Avenue du Japon-Montplaisir-BP29-1073 Tunis**

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 04 Mai 2023, la Société de réassurance Tunis RE publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres
- ♦ La liste des Membres du Conseil d'Administration

#### **I-Les Résolutions adoptées**

##### **PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- Du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et les états Financiers relatifs à l'exercice 2022.
- Des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société relatifs à l'exercice comptable 2022.

Approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés.

**Cette résolution est approuvée à la majorité**

##### **DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, prend acte et approuve les conclusions dudit rapport.

**Cette résolution est approuvée par la majorité**

##### **TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

**Cette résolution est approuvée à la majorité**

## **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice 2022 fait ressortir un bénéfice net de **19 858 271,691** dinars tunisien.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve et décide l'affectation proposée par le conseil d'administration comme suit :

<b>RUBRIQUES</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Resultat de l'exercice 2022</b>	<b>19 858 271,691</b>
RESULTAT REPORTE 2021	28 871 540,943
<b>SOUS TOTAL 1</b>	<b>48 729 812,634</b>
RESERVE LEGALE	2 436 490,632
<b>RESTE</b>	<b>46 293 322,002</b>
RESERVES POUR REINVESTISSEMENT EXONERE 2022	1 609 079,000
DIVIDENDE 0,400 PAR ACTION	8 000 000,000
RESERVES GENERALES	1 000 000,000
FONDS SOCIAL	550 000,000
<b>RESULTAT REPORTE 2022</b>	<b>35 134 243,002</b>

L'assemblée Générale ordinaire fixe ainsi le montant du dividende à 0,400 dinars par titre à servir à partir du 19 Mai 2023 auprès des intermédiaires en bourse.

**Cette résolution est approuvée à la majorité**

## **CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe :

- Un montant annuel net de 8 000. Dinars à allouer par membre du conseil d'Administration
- Un montant annuel net de 16 000 dinars à allouer au président du conseil d'Administration
- Un montant annuel net de 8 000 Dinars à allouer à chaque membre des comités émanant du conseil d'administration de Tunis Re y compris le Président du Conseil d'Administration lorsqu'il est membre d'un comité

Les membres appartenant à plus d'un comité ne peuvent bénéficier que d'une seule rémunération calculée sur la base d'un seul comité de leur choix

**Cette résolution est approuvée à la majorité**

## **SIXEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté que le mandat du commissaire aux comptes vient à expiration après la clôture de l'exercice 2022, décide, la nomination du cabinet KPMG en tant que commissaire aux comptes de la « Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » représenté par Monsieur Moncef Boussannougua Zammouri pour les exercices 2023, 2024 & 2025.

Cette nomination prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos du 31 Décembre 2025.

**Cette résolution est approuvée à la majorité**

### **SEPTIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au représentant légal de la société ou son représentant pour l'accomplissement de toutes les formalités légales et de la publicité des présentes.

**Cette résolution est approuvée à la majorité**

## **II- Bilan après affectation du résultat comptable**

<b>ACTIF</b>					
<b>31/12/2022</b>					
<b>RUBRIQUES</b>	<b>NOTES</b>	<b>31/12/2022</b>			<b>EN DINARS</b>
		<b>BRUT</b>	<b>AMORT/PROV</b>	<b>NET</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>AC1 ACTIFS INCORPORELS</b>	<b>(I)</b>	<b>6 845 947</b>	<b>1 749 610</b>	<b>5 096 337</b>	<b>4 654 637</b>
AC11 Investissements de recherche & développement	(I-1)	2 414 175	-	2 414 175	3 338 439
AC12 Logiciels	(I-2)	4 431 772	1 749 610	2 682 162	1 316 198
<b>AC2 ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION</b>	<b>(II)</b>	<b>3 544 054</b>	<b>1 851 382</b>	<b>1 692 671</b>	<b>1 335 796</b>
AC21 Installations techniques & machines	(II-1)	3 082 384	1 508 144	1 574 240	1 196 803
AC22 Autres installations, outillage & mobilier	(II-2)	461 669	343 238	118 431	138 993
<b>AC3 PLACEMENTS</b>	<b>(III)</b>	<b>502 886 401</b>	<b>9 583 040</b>	<b>493 303 361</b>	<b>443 293 043</b>
AC31 Terrains & constructions	(III-1)	12 627 067	2 830 734	9 796 333	7 318 709
AC311 Terrains & constructions d'exploitation		6 306 261	1 521 040	4 785 221	4 932 526
AC312 Terrains & constructions hors exploitation		6 320 805	1 309 694	5 011 111	2 386 183
AC33 Autres placements financiers	(III-2)	372 166 233	6 752 305	365 413 928	327 953 176
AC331 Actions, autres titres à revenu variable & parts dans des FCP		55 353 708	6 752 305	48 601 403	46 848 314
AC332 Obligations & autres titres à revenu fixe		229 027 898	-	229 027 898	222 888 640
AC334 Autres prêts		1 262 920	-	1 262 920	1 319 302
AC336 Autres		86 521 707	-	86 521 707	56 896 920
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	(III-3)	118 093 101	-	118 093 101	108 021 158
<b>SOUS TOTAL 1</b>		<b>513 276 401</b>	<b>13 184 032</b>	<b>500 092 369</b>	<b>449 283 476</b>
<b>ACS PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>(IV)</b>	<b>201 558 575</b>	<b>-</b>	<b>201 558 575</b>	<b>233 411 479</b>
AC510 Provision pour primes non acquises	(IV-1)	51 111 817	-	51 111 817	48 318 232
AC531 Provision pour sinistres	(IV-2)	150 446 758	-	150 446 758	185 093 247
<b>AC6 CREANCES</b>	<b>(V)</b>	<b>159 698 843</b>	<b>9 620 627</b>	<b>150 078 217</b>	<b>143 065 425</b>
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation	(V-1)	92 403 332	9 102 683	83 300 649	62 457 350
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession	(V-2)	41 613 368	517 944	41 095 424	65 476 238
AC63 Autres créances	(V-3)	25 682 144	-	25 682 144	15 131 837
AC631 Personnel		91 956	-	91 956	56 428
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collectivités publiques		6 433 734	-	6 433 734	7 145 036
AC633 Débiteurs divers		5 668 972	-	5 668 972	5 154 580
AC635 FPC		13 487 481	-	13 487 481	2 775 793
<b>SOUS TOTAL 2</b>		<b>361 257 419</b>	<b>9 620 627</b>	<b>351 636 792</b>	<b>376 476 904</b>
<b>AC7 AUTRES ELEMENTS D'ACTIF</b>	<b>(VI)</b>	<b>91 888 837</b>	<b>-</b>	<b>91 888 837</b>	<b>86 603 692</b>
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse	(VI-1)	7 259 728	-	7 259 728	9 931 414
AC72 Charges reportées	(VI-2)	20 891 805	-	20 891 805	18 823 116
AC721 Frais d'acquisition reportés		20 891 805	-	20 891 805	18 823 116
AC722 Autres charges à répartir		0	-	0	0
AC73 Comptes de régularisation Actif	(VI-3)	29 318 110	-	29 318 110	27 563 112
AC731 Intérêts acquis non échus		7 255 920	-	7 255 920	5 557 157
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation		12 619 297	-	12 619 297	12 833 320
AC7321 Estimations d'éléments techniques-Rétrocession		-	-	-	-
AC733 Autres comptes de régularisation		9 442 893	-	9 442 893	9 172 635
AC74 Ecart de conversion	(VI-4)	34 419 195	-	34 419 195	30 286 048
<b>SOUS TOTAL 3</b>		<b>91 888 837</b>	<b>-</b>	<b>91 888 837</b>	<b>86 603 692</b>

## CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

31/12/2022

				EN DINARS
RUBRIQUES	NOTES	31/12/2022	31/12/2021	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>(I)</b>			
CP1 Capital social	(I-1)	100 000 000	100 000 000	
CP2 Réserves & primes liées au capital	(I-2)	84 529 020	80 950 466	
CP3 Rachats d'actions propres	(I-3)	- 223 825	- 223 825	
CP4 Autres capitaux propres	(I-2)	8 942 641	7 333 562	
CP5 Résultat reporté	(I-4)	35 134 243	28 855 873	
<b>Total capitaux propres après affectation</b>		<b>228 382 079</b>	<b>216 916 077</b>	
<b>PASSIFS</b>				
<b>PA2 PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES &amp; CHARGES</b>	<b>(II)</b>	<b>7 257 807</b>	<b>7 753 652</b>	
PA22 Provisions pour impôts		100 000	100 000	
PA23 Autres provisions		3 057 807	3 953 652	
PA24 Provisions pour risques		3 700 000	3 700 000	
PA25 Provisions sur Augmentation Légales		400 000		
<b>PA3 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</b>	<b>(III)</b>	<b>431 023 440</b>	<b>415 674 038</b>	
PA310 Provisions pour primes non acquises	(III-1)	105 399 384	92 239 818	
PA331 Provisions pour sinistres	(III-2)	325 624 056	323 434 220	
PA361 Autres provisions techniques	(III-3)	-	-	
<b>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires</b>	<b>(IV)</b>	<b>103 085 641</b>	<b>138 799 209</b>	
<b>PA6 AUTRES DETTES</b>	<b>(V)</b>	<b>122 282 020</b>	<b>86 112 303</b>	
PA621 Dettes nées d'opérations d'acceptation	(V-1)	42 406 003	33 026 663	
PA622 Dettes nées d'opérations de rétrocession	(V-2)	41 432 319	31 351 199	
PA63 Autres dettes	(V-3)	38 443 698	21 734 440	
PA632 Personnel		1 121 728	844 671	
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		10 706 664	6 255 819	
PA634 Crédeurs divers		13 122 982	11 853 313	
PA635 FGIC Crédeurs		4 844	4 844	
PA636 FPC		13 487 481	2 775 793	
<b>PA7 AUTRES PASSIFS</b>	<b>(VI)</b>	<b>51 587 013</b>	<b>47 108 795</b>	
PA71 Comptes de régularisation Passif	(VI-1)	20 225 624	20 776 397	
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		9 289 767	9 070 364	
PA711 Estimation d'éléments techniques		1 153 585	1 840 047	
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		9 782 271	9 865 986	
PA72 Ecart de conversion	(VI-2)	31 361 389	26 332 397	
<b>Total passif</b>		<b>715 235 920</b>	<b>695 447 996</b>	
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b>		<b>943 617 999</b>	<b>912 364 073</b>	

### III- l'Etat d'évolution des capitaux propres :

	CAPITAL	PRIME D'EMISSION	RESERVE LEGALE	RESERVE GENERAL	RESERVES POUR REINVESTISSEMENT EXONERE	RESERVE POUR FONDS SOCIAL	RACHATS D'ACTIONS PROPRES	RESULTATS REPORTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
TOTAL CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2022 AVANT AFFECTATION	100 000 000	50 504 378	14 617 151	12 975 000	7 333 562	2 446 001	- 223 825	28 871 542	19 858 272	236 382 080
AFFECTATION DES RESULTATS SUIVANT DECISION DE L'AGO DU 04 MAI 2023		-	2 436 491	1 000 000	1 609 079	550 000	-	14 262 702	- 19 858 272	-
DIVIDENDES DISTRIBUES								8 000 000	-	8 000 000
TOTAL CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2022 APRES AFFECTATION	100 000 000	50 504 378	17 053 641	13 975 000	8 942 641	2 996 001	- 223 825	35 134 243		228 382 079

#### IV-La liste des administrateurs

ADMINISTRATEURS	REPRESENTANT	QUALITE	PRINCIPALE ACTIVITE PROFESSION NELLE	PERIODE DU MANDAT	MANDAT DANS D'AUTRES SOCIETES
<b>Mr SLAH KANOUN</b>	Lui-même	PCA	CONSULTANT en strategie et restructuration financière	2022-2023- 2024	BEST LEASE, MBT Sa
<b>ETAT TUNISIEN</b>	Mme Sarra CHIBOUB	Membre		2022-2023- 2024	
<b>COMPAGNIE MEDITERRANEENN E D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE "COMAR"</b>	Mr HAKIM BEN YEDER	Membre	Société ASSURANCES	2022-2023- 2024	ennakl auto, amen santé, el imrane; amen bank, comar cote d'ivoire, snb, aveni re, hayet, comar invest; tunisie leasing factory, amen finance compagny, el amena takaful, buat, amen capital, amen project, CTFA, cotunace, tunisys, amen invest,sicav, majestic hotels, comar immobilière, sté kawaris, sunnagri, maxula investissement SICAV, maxula placement sicav, hopital privé el amen

<b>MUTUELLE ASSURANCE DE L'ENSEIGNEMENT "M.A.E"</b>	Mr LASSAD ZAROUK	Membre	Société MUTUELLE ASSURANCES	2022-2023- 2024	Mutuelle du savoir, Residence Du Cap Bon, Polyclinique Du CAP BON, STB, Best Lease, Hannibal Lease, BUAT, MAE Assurances , CTAMA
<b>BANQUE NATIONALE AGRICOLE "B.N.A"</b>	Mme Arbia ALAYA	Membre	BANQUE	2022-2023- 2024	agroservices, assurances ami, atl, atl lld, bna capitaux, cap bank, cdc developpement, citech sidi bouzid, cotunace, cta, ctama, el madina, essoukna, geve, immo des œillets, inter bank services, maison du banque, mfc pole, monetique tunisie, placement ob sicav, pole de competitivite de bizerte, sbtel, sicaf participation bna, sicar invest, sicav bna, sidco, simac, simpar, sivia, sit hedia, sodek, sodesib, sodet sud, sodicab, sodino, sodis sicar, sofinrec, sogest, soivnm sicaf, sotugar, stbg, sté tanit international, sts, taparura, tis, tunis center, tunisavia, unifactor
<b>SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE "STAR"</b>	Mr HASSENE FEKI	Membre	Société ASSURANCES	2022-2023- 2024	STB, SFBT, La LYRE Immobiliere, L'epargnant, COTUNACE, VERITAS, Ste Service Automobiles, Afrique Assistance, CTN, STBG, DAR DHIAFA, KURIAT PALACE, GTI, SNR, Maxula investissements SICAV, Sicav BNA, Sté EDDKHILA, INSSIPE, L'investisseur, Maxula placement SICAV,

<p><b>SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE "S.T.B"</b></p>	<p>Mr Lassad JOUINI</p>	<p>Membre</p>	<p>BANQUE</p>	<p>2022-2023- 2024</p>	<p>Academie des banques et finances, STB manager, activhtel's, sicab, agromed, sedt thalassa mahdia, stb securité et gardiennage, azurea, bella vista, bizerta ressort, blibane, boumakhlouf, golf des oasis, carthago, cdc developpement, cedrianotl, climats kenza, cotunace, cotusal, cta, dar cheraiet, eddkhila, el fouledh, el kanaouet, el mansour tabarka, el olf, eldorado, entrpot frigorifique du sahel, foire inter de gabes, frdcm, geve, giktis, golden beach, wifak inter bank, green golf, helya tours, houda, inter bank services, sté el kantaoui du dev du tourisme de golf, itech sidi bouzid, itropica beach, ksar djerba, ksar rouge, l'immobilière de l'avenue, la turquoise hotel almaz, lella hadhria, les imprimeries reunies, les lilas, les mimosas, marina hammamet sud, marina hotels, mgert, monétique tunisie, montazah tabarka, neptune, palmyre, phebus, primavera hotel shalimar, ribat, rosa beach, sahara evasion, sed hergla, sed sousse nord, seds, stb finances, sté hoteliere et touristique du sahel hotel liberty resort, ati, sté moyens generaux, tunisie titrisation, stb sicar, stbg, stgh thalassa monastir, sti, itc esmeralda, veritas, stb invest, acropolium carthage, septh, seret zenith, sht ismail, sibtel, sté du pole de</p>
--	-------------------------	---------------	---------------	----------------------------	--

					<p>compétitivité el fejja, cap bank, sicav l'épargnant, sicav l'investisseur, sidco sicar, smalt investissement, snr, ail, ati, sicar avenir, srtc, sodek sicar, sodisib, sodet sud, sodicab, sodino, sodis sicar, sonibank, soretras, sotugar, sotulub, star, stpi, sté tunisienne de développement du golf, sts, stufit, sun garden, taparura, technopole borj cedria, technopole sidi thabet, TF bank,</p>
<b>BH ASSURANCES</b>	Mr SAMI BANAWASS	Membre	Société ASSURANCES	2022-2023-2024	BH Invest, BH immo, BH equity, STIMEC, SICAV BH Ob, BH Leasing, BH Recouvrement, Sicav BH C, PEC, BUAT
<b>SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS "SIMPAN"</b>	Mme SOUAD MENSI CHIKHAOUI	Membre	Sté Promotion immobilière	2022-2023-2024	ESSOUKNA, EL MADINA, SICAR INVEST, SICAV BNA, BNA CAPITAUX, TIS, SODT SUD, SIVIA, SOGEST, SOVIM SICAV, LES ŒILLETS, SICAV PLACEMENT OBLIGATAIRE
<b>AMI ASSURANCES</b>	Mr MOHAMED ISKANDER NAIJA	Membre représentant les petits porteurs	Société ASSURANCES	2021-2022-2023	Tunis Re, sté GMP, sté generale assistance, Sté Générale assistance Repairsté bureau unifié automobile Tunisien, sté de services automobilessté IMAE, polyclinique du cap bon, sté residence cap bon, sté hoteliere et immobiliereamilcar, sté mutuelle du savoir

					ESPAF, sté recall holding, sté STIP, sté TOSCANI, Sté Generale Assistance Mobility
<b>Mme Asma Madhioub</b>	Lui même	Membre indépendant	RETRAITÉE Ministère des finances	2021-2022-2023	NEANT
<b>Mme Meriem Zine</b>	Lui même	Membre indépendant	DIRECTEUR GENERAL Advans Tunisie	2021-2022-2023	SFBT

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

#### **Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE »**

Siège Social : Immeuble CARTE, Lot BC4, CENTRE URBAIN Nord 1082 TUNIS

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE » publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 07 Juin 2023. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes Mme Emna RACHIKOU (FMBZ-KPMG Tunisie) et Mr Walid BEN AYED (Consulting & Financial Firm).

**Bilan consolidé du Groupe "CARTE" arrêté au 31/12/2022**  
(Exprimé en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2022			31/12/2021 (*)
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
<b>Situation arrêtée au 31/12/2022</b>					
<b>AC1-Actifs incorporels</b>					
AC11- Investissements de recherche et développement		307 648	-307 648	0	14 553
AC12- Concessions, brevets, licences, marques		2 011 781	-1 668 667	343 114	233 323
AC13- Fonds commercial		9 126 276	-9 035 856	90 421	90 421
AC14- Acomptes versés		0	0	0	0
		<b>11 445 705</b>	<b>-11 012 171</b>	<b>433 534</b>	<b>338 297</b>
Ecart d'acquisition négatif		0	0	0	-99 976
Ecart d'acquisition Positif		12 605 890	-1 050 491	11 555 399	12 285 669
<b>Total Ecart d'acquisition</b>	<b>12.1</b>	<b>12 605 890</b>	<b>-1 050 491</b>	<b>11 555 399</b>	<b>12 185 693</b>
<b>AC2-Actifs corporels d'exploitation</b>					
AC21-Installations techniques et machines		35 646 996	-12 750 451	22 896 545	34 735 545
AC22-Autres installations, outillage et mobilier		90 900 438	-15 911 581	74 988 858	8 749 996
AC23- Dépôts et cautionnements		505 496	0	505 496	583 258
	<b>12.2</b>	<b>127 052 930</b>	<b>-28 662 032</b>	<b>98 390 898</b>	<b>44 068 799</b>
<b>AC3-Placements</b>					
<b>Participations Mises en équivalence</b>		<b>219 336 598</b>	<b>0</b>	<b>219 336 598</b>	<b>202 106 236</b>
AC31-Terrains et constructions	<b>12.3.1</b>				
AC311-Terrains et constructions d'exploitation		27 415 931	-6 725 886	20 690 044	38 503 955
AC312-Terrains et constructions hors exploitation		11 193 951	-1 963 452	9 230 499	77 600 642
AC32-Placements dans les entreprises liées et participations					0
AC321- Parts dans des entreprises liées		0	0	0	0
AC322- Bons et obligations émis par les entreprises liées		0	0	0	0
AC323- Placements dans les entreprises avec un lien de participation		595 543	0	595 543	30 711 138
AC324- Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance à un lien de participation et créances sur ces entreprises		0	0	0	0
AC33-Autres placements financiers	<b>12.3.2</b>				0
AC331- Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP		63 393 072	-8 466 549	54 926 523	44 809 788
AC332- Obligations et autres titres à revenus fixe		172 463 779	0	172 463 779	122 979 765
AC333- Prêts hypothécaires		0	0	0	0
AC334- Autres prêts		2 851 317	0	2 851 317	3 871 461
AC335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		62 700 000	0	62 700 000	43 065 325
AC336- Autres		1 224 758	0	1 224 758	0
AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		854 150	0	854 150	26 478
	<b>12.3</b>	<b>342 692 502</b>	<b>-17 155 887</b>	<b>325 536 615</b>	<b>361 568 553</b>
<b>Stocks des sociétés Filiales</b>		<b>90 022 397</b>	<b>-2 109 685</b>	<b>87 912 712</b>	<b>16 725 298</b>
<b>AC4-Placements représentant les provisions techniques afférentes aux</b>					
<b>AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>				0	0
AC510-Provision pour primes non acquises		13 279 361	0	13 279 361	15 676 017
AC520-Provision d'assurance vie		0	0	0	0
AC530-Provision pour sinistres vie		466 968	0	466 968	783 461
AC531-Provision pour sinistres non vie		77 219 042	0	77 219 042	108 222 029
AC540-Provision pour PB et ristournes (vie)		0	0	0	0
AC541-Provision pour PB et ristournes (non vie)		0	0	0	0
AC550-Provision d'égalisation et d'équilibrage		0	0	0	0
AC560- Autre Provision Technique vie		0	0	0	0
AC561- Autre Provision Technique non vie		0	0	0	0
AC570- provisions techniques des contrats en unités de compte		0	0	0	0
		<b>90 965 372</b>	<b>0</b>	<b>90 965 372</b>	<b>124 681 507</b>
<b>AC6-Créances</b>					
AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe					
AC611-Primes acquises et non émises		11 362 124	0	11 362 124	9 383 009
AC612-Autres créances nées d'opération d'assurance directe		33 682 561	-11 557 312	22 125 249	9 482 920
AC613-Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		7 764 011	0	7 764 011	5 405 009
AC62- Créances nées d'opérations de réassurance		5 277 046	-507 662	4 769 384	9 117 202
AC63-Autres créances		0	0	0	0
AC631-Personnel		108 454	0	108 454	105 762
AC632-Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques		23 628 405	0	23 628 405	11 641 558
AC633-Débiteurs divers		48 838 872	-9 807 524	39 031 348	15 515 466
AC64-Créances sur ressources spéciales		0	0	0	0
		<b>130 661 473</b>	<b>-21 872 498</b>	<b>108 788 975</b>	<b>60 650 928</b>
<b>AC7-Autres éléments d'actif</b>				0	0
AC71-Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse		39 624 316	0	39 624 316	26 932 174
AC72-Charges reportées		0	0	0	0
AC721-frais d'acquisition reportés		2 847 724	0	2 847 724	2 426 256
AC722-Autres charges à répartir		3 320 725	-2 564 401	756 324	192 524
AC73-Comptes de régularisation Actif		0	0	0	0
AC731-Intérêts et loyers acquis et non échus		7 611 232	0	7 611 232	6 183 475
AC732-Estimations de réassurance - acceptation		0	0	0	0
AC733-Autres comptes de régularisation		1 168 699	0	1 168 699	2 539 602
AC74-Ecart de conversion		0	0	0	0
AC75-Autres		0	0	0	0
		<b>54 572 697</b>	<b>-2 564 401</b>	<b>52 008 296</b>	<b>38 274 032</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>1 079 355 563</b>	<b>-84 427 165</b>	<b>994 928 398</b>	<b>860 599 343</b>

(\*) : Données retraitées pour besoin de comparabilité (Cf. Note aux états financiers 11)

## Bilan consolidé du Groupe "CARTE" arrêté au 31/12/2022

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS Situation arrêtée au 31/12/2022	Note	31/12/2022	31/12/2021 (*)
<b>Capitaux propres</b>			
CP1- Capitaux propres	13.1.1	25 000 000	25 000 000
CP2- Réserves et primes liées au capital		0	0
CP3- Résultats reportés		0	0
CP4- Autres capitaux propres		0	0
CP5- Résultat reporté		0	0
CP1'- Actions d'autocontrôle		-2 641 987	-2 641 987
CP2'- Réserves consolidées	13.1.2	134 287 130	131 989 396
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>156 645 143</b>	<b>154 347 409</b>
CP6- Résultat Consolidé de l'exercice	13.1.3	35 390 530	20 676 332
CP6'- Part du groupe dans les résultats consolidés		0	0
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>		<b>192 035 673</b>	<b>175 023 741</b>
CP6"- Part des minoritaires dans les résultats consolidés	13.1.4	1 538 454	886 126
IMCP- Intérêts minoritaires dans les capitaux propres	13.1.4	19 479 070	17 039 274
<b>Total des intérêts minoritaires</b>		<b>21 017 525</b>	<b>17 925 400</b>
<b>PA1-Autres passifs financiers</b>			
PA11- Emprunts Obligataires			
PA12- TCN émis par l'entreprise			
PA13- Emprunts	13.2.1	72 223 797	68 808 170
PA14- Dettes envers les établissements bancaires et financiers			
		<b>72 223 797</b>	<b>68 808 170</b>
<b>PA2-Provisions pour autres risques et charges</b>			
PA21-Provisions pour pension et obligations similaires			
PA22-Provisions pour impôts			
PA23-Autres provisions	13.2.2	5 685 703	3 756 688
<b>PA3-Provisions techniques brutes</b>			
PA310- Provisions pour primes non acquises		33 581 316	35 125 224
PA320- Provisions assurances vie		242 285 056	189 023 594
PA330- Provision pour sinistres (vie)		19 147 259	18 993 790
PA331- Provision pour sinistres (non vie)		163 425 546	187 895 888
PA340- Provision pour participations aux bénéficiaires et ristournes (vie)		12 093 006	8 898 978
PA341- Provision pour participations aux bénéficiaires et ristournes (non vie)		0	0
PA350 - Provision pour égalisation et équilibrage		2 565 768	1 437 598
PA360- Autres provisions techniques (vie)		0	549 388
PA361- Autres provisions techniques (non vie)		2 407 613	2 480 844
		<b>475 505 564</b>	<b>444 405 303</b>
<b>PA4-Provisions techniques des contrats en unités de compte</b>		0	0
<b>PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs</b>		12 652 649	12 405 633
<b>PA6-Autres dettes</b>			
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe	13.2.3	26 865 881	5 448 159
PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance		44 465 345	26 359 024
PA621-Parts des réassureurs dans les créances indemnisées			
PA622-Autres Dettes			
PA63-Autres dettes			
PA631-Dépôts et cautionnements reçus	13.2.4	196 645	196 645
PA632-Personnel	13.2.5	3 011 149	1 552 999
PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	13.2.6	9 090 486	13 392 293
PA634-Créditeurs divers	13.2.7	124 402 699	84 401 942
PA64-Ressources spéciales			
		<b>208 032 203</b>	<b>131 351 061</b>
<b>PA7-Autres passifs</b>			
PA71-Comptes de régularisation Passif			
PA710-Report de commissions reçus des réassureurs			
PA711-Estimation de réassurance rétrocession			
PA712-Autres comptes de régularisation Passif	13.2.8	7 775 283	6 923 345
PA72-Ecart de conversion		0	0
		<b>7 775 283</b>	<b>6 923 345</b>
<b>Total du passif</b>		<b>781 875 201</b>	<b>667 650 201</b>
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>		<b>994 928 398</b>	<b>860 599 343</b>

(\*) : Données retraitées pour besoin de comparabilité (Cf. Note aux états financiers 11)

Situation arrêtée au 31/12/2022	Opérations brutes au 31/12/2022	Cessionset / ou rétrocessions au 31/12/2022	Opérations nettes au 31/12/2022	Opérations nettes au 31/12/2021
<b>PRNV1- Primes acquises</b>				
PRNV 11- Primes émises et acceptées	146 052 596	- 52 943 159	93 109 437	82 186 719
PRNV 12- Variation de la provision pour primes non acquises	1 543 908	- 2 396 656	- 852 748	- 2 721 908
	<b>147 596 504</b>	<b>- 55 339 815</b>	<b>92 256 689</b>	<b>79 464 811</b>
<b>PRNT3- Primes de placements alloués, transférés de l'état de résultat</b>	7 022 381	-	7 022 381	7 773 952
	<b>7 022 381</b>	<b>-</b>	<b>7 022 381</b>	<b>7 773 952</b>
<b>PRNV2- Autres produits techniques</b>				
<b>CHNV1- Charges de sinistres</b>				
CHNV 11- Montants payés	- 127 426 455	65 586 260	- 61 840 196	- 54 474 541
CHNV 12- Variation de la provision pour sinistres	24 470 341	- 31 002 987	- 6 532 646	- 5 960 909
	<b>- 102 956 114</b>	<b>34 583 272</b>	<b>- 68 372 841</b>	<b>- 60 435 450</b>
<b>CHNV2- Variation des autres provisions techniques</b>	<b>73 231</b>	<b>-</b>	<b>73 231</b>	<b>336 055</b>
<b>CHNV3- Participation aux bénéfices et ristournes</b>	<b>- 2 864 059</b>	<b>-</b>	<b>- 2 864 059</b>	<b>- 1 024 331</b>
<b>CHNV4- Frais d'exploitation</b>				
CHNV 41- Frais d'acquisition	- 10 689 040	-	- 10 689 040	- 9 562 312
CHNV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	445 905	-	445 905	167 829
CHNV 43- Frais d'administration	- 16 179 740	-	- 16 179 740	- 15 198 109
CHNV 44- Commissions reçues des réassureurs	-	5 372 923	5 372 923	4 794 832
	<b>- 26 422 875</b>	<b>5 372 923</b>	<b>- 21 049 952</b>	<b>- 19 797 760</b>
<b>CHNV5- Autres charges techniques</b>	<b>- 2 065 024</b>	<b>-</b>	<b>- 2 065 024</b>	<b>- 1 808 520</b>
<b>CHNV6- Variation de la provision pour égalisation et équilibrage</b>	<b>- 433 293</b>	<b>-</b>	<b>- 433 293</b>	<b>- 614 841</b>
<b>RTNV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)</b>	<b>19 950 750</b>	<b>- 15 383 619</b>	<b>4 567 131</b>	<b>3 893 916</b>

**Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie  
consolidé du Groupe "CARTE" arrêté au 31/12/2022  
(Exprimé en dinars)**

Situation arrêtée au 31/12/2022	Opérations brutes au 31/12/2022	Cessionset / ou rétrocessions au 31/12/2022	Opérations nettes au 31/12/2022	Opérations nettes au 31/12/2021
<b>PRV1- Primes</b>				
PRV 11- Primes émises et acceptées	100 617 881	-728 335	99 889 546	67 065 187
	<b>100 617 881</b>	<b>-728 335</b>	<b>99 889 546</b>	<b>67 065 187</b>
<b>PRV2- Produits des placements</b>				
PRV 21- Revenus des placements	17 182 830	0	17 182 830	16 614 833
PRV 22- Produits des autres placements	218 581	0	218 581	285 032
PRV 23- Reprise de corrections de valeurs sur placements	4 001 662	0	4 001 662	1 576 434
PRV 24- Profits provenant de la réalisation des placements	2 528 238	0	2 528 238	6 785 006
	<b>23 931 311,72</b>	<b>0</b>	<b>23 931 312</b>	<b>25 261 305</b>
<b>PRV3- Plus values non réalisées sur placements</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PRV4- Autres produits techniques</b>	<b>161 795</b>	<b>0</b>	<b>161 795</b>	<b>0</b>
<b>CHV1- Charges de sinistres</b>				
CHV 11- Montants payés	-28 476 593	615 987	-27 860 605	-40 588 254
CHV 12- Variation de la provision pour sinistres	-153 469	-316 492	-469 962	-4 110 050
	<b>-28 630 062</b>	<b>299 495</b>	<b>-28 330 567</b>	<b>-44 698 304</b>
<b>CHV2- Variation des autres provisions techniques</b>				
CHV 21- Provisions d'assurance vie	-53 261 461	0	-53 261 461	-5 317 013
CHV 22- Autres provisions techniques	-145 488	0	-145 488	-145 378
CHV 23- Provision sur contrats en unité de compte	0	0	0	
	<b>-53 406 949</b>	<b>0</b>	<b>-53 406 949</b>	<b>-5 462 391</b>
<b>CHV3- Participation aux bénéfices et ristournes</b>	<b>-3 194 029</b>	<b>0</b>	<b>-3 194 029</b>	<b>-2 397 175</b>
<b>CHV4- Frais d'exploitation</b>				
CHV 41- Frais d'acquisition	-13 161 485	0	-13 161 485	-11 463 342
CHV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	0	0	0	
CHV 43- Frais d'administration	-6 369 569	0	-6 369 569	-6 427 178
CHV 44- Commissions reçues des réassureurs				0
	<b>-19 531 053</b>	<b>0</b>	<b>-19 531 053</b>	<b>-17 890 521</b>
<b>CHV5- Autres charges techniques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-276 189</b>
<b>CHV9- Charges de placement</b>				
CHV 91- Charges de gestion des placements y compris les charges d'inté	-183 077	0	-183 077	-771 464
CHV 92- Correction de valeur sur placements	-4 730 304	0	-4 730 304	-4 001 662
CHV 93- Pertes provenant de la réalisation des placements	-2 352 450	-19 587	-2 372 037	-2 909 273
	<b>-7 265 831</b>	<b>-19 587</b>	<b>-7 285 418</b>	<b>-7 682 399</b>
<b>CHV10- Moins values non réalisées sur placements</b>	<b>452 565</b>	<b>0</b>	<b>452 565</b>	<b>240 381</b>
<b>CHNT2- Produits de placement alloués, transférés à l'état de résultat</b>	<b>-4 878 626</b>	<b>0</b>	<b>-4 878 626</b>	<b>-5 855 719</b>
<b>RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la</b>	<b>8 257 002</b>	<b>-448 427</b>	<b>7 808 575</b>	<b>6 316 896</b>

## Etat de résultat consolidé du Groupe "CARTE"

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2022	31/12/2022	31/12/2021
<b>RTNV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)</b>	<b>4 567 131</b>	<b>3 893 916</b>
<b>RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)</b>	<b>7 808 575</b>	<b>6 316 896</b>
<b>PRNT1- Produits des placements (assurances et/ou réassurance non vie)</b>		
PRNT11- Revenus des placements	4 407 150	12 116 760
PRNT12- Produits des autres placements	0	0
PRNT13- Reprise de corrections de valeurs sur placements	0	1 311 131
PRNT14- Profits provenant de la réalisation des placements	38 783	7 689 020
PRNT15- Produits Financiers nets des filiales	0	0
	<b>4 445 933</b>	<b>22 428 042</b>
<b>PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie,</b>	<b>4 878 626</b>	<b>5 855 719</b>
<b>CHNT1- Charges des placements</b>		
CHNT11- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-2 273 611	-2 721 695
CHNT12- Correction de valeur sur placements	0	-1 311 131
CHNT13- Pertes provenant de la réalisation des placements	-31 272	-39 923
CHNT14- Charges Financières nettes des filiales	-5 660 103	-8 002 185
	<b>-7 964 986</b>	<b>-12 074 934</b>
<b>CHNT2- Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie</b>	<b>-7 022 381</b>	<b>-7 773 952</b>
<b>PRNT2- Autres produits non techniques</b>		
PRNT20 - Autres produits non techniques	122 887	114 320
PRNT21 - Revenus des filiales	125 489 965	81 403 872
PRNT22 - Autres Produits des filiales	997 563	9 614 019
<b>CHNT3- Autres charges non techniques</b>		
CHNT30 - Autres charges non techniques	-1 742 402	-3 179 944
CHNT31- Achat Marchandise / Approvis consom filliales	-71 582 669	-63 852 738
CHNT32- Autres Charge des Filiales	-29 412 236	-19 266 118
<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>	<b>30 586 007</b>	<b>22 167 967</b>
CHNT4- Impôts sur le résultat:		
CHNT4'- Impôts sur le résultat (CARTE)	768 024	-5 006 255
CHNT4''- Impôts sur le résultat (CARTE VIE)		
CHNT4'''- Impôts sur le résultat des filiales		
<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>	<b>31 354 032</b>	<b>17 161 712</b>
PRNT4 - Gains Extraordinaires		0
CHNT5 - Pertes Extraordinaires	-778 749	-600
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>30 575 283</b>	<b>17 161 112</b>
Effets des modifications comptables (nets d'impôts)	0	0
<b>Résultat net de l'exercice après impôts</b>	<b>30 575 283</b>	<b>17 161 112</b>
<b>Annulation des résultats des filiales</b>		
<b>Annulation du résultat de la CARTE VIE</b>		
<b>Annulation du résultat de la Mère (CARTE)</b>		
<b>Affectation des résultats des filiales sur le résultat consolidé</b>		
<b>Quote part du groupe dans le résultat des entreprises associées</b>	6 353 701	3 515 217
<b>Résultat net de l'exercice Consolidé</b>	<b>36 928 984</b>	<b>20 676 329</b>
<b>Part du groupe dans le résultat consolidé</b>	<b>35 390 530</b>	<b>20 676 329</b>
<b>Part des minoritaires dans le résultat consolidé</b>	<b>1 538 454</b>	<b>886 126</b>

**Tableau des engagements reçus et donnés  
au 31 Décembre 2022**

**(Exprimé en dinars)**

<b>Rubriques</b>		<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
HB1	<b>Engagements reçus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
HB2	<b>Engagements donnés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
HB21	<i>Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées</i>		
HB22	<i>Titres et actifs acquis avec engagement de revente</i>		
HB23	<i>Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>	0	0
HB24	<i>Autres engagements donnés</i>		
HB3	<b>Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
HB4	<b>Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
HB5	<b>Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
HB6	<b>Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Etat de flux de trésorerie consolidé du Groupe "CARTE"

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2022		31/12/2022	31/12/2021
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements des primes reçues des assurés		258 483 324	208 602 471
Sommes versées pour paiement des sinistres		-145 052 996	-125 491 350
Commissions versées aux intermédiaires		-23 449 902	-20 212 090
Encaissements des sinistres pour cessions		0	0
Décaissements des primes pour cessions		0	0
Commissions recues des cessions		0	0
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-16 559 582	-18 788 537
Variation des espèces reçues des cessionnaires		30 676 287	-5 766 610
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		-264 612 543	-673 081 164
Encaissements liés à la cession de placements financiers		191 231 519	710 781 689
Taxes sur les assurances et autres impôts versées au Trésor		-14 548 064	-20 222 073
Produits financiers reçus		30 356 031	30 494 141
Autres mouvements		-11 714 200	40 886 627
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>34 809 876</b>	<b>127 203 104</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-6 986 248	-1 300 925
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		246 483	-65 972
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières			-187 170 898
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation			819 585
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation		-2 344 300	0
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		-2 770 000	-56 073 750
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		193 990	300 000
Autres mouvements		-163 336	
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>- 11 823 412</b>	<b>- 243 491 960</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissements suite à l'émission d'actions (Adhésion)		1 000 000	113 250 000
Produits de Change sur capital social		-10 977 479	-9 363 884
Encaissements provenant d'emprunts		43 186 249	52 784 613
Remboursements d'emprunts		-43 212 521	-27 705 078
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales		-290 571	-360 169
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>- 10 294 322</b>	<b>128 605 482</b>
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités			
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>12 692 142</b>	<b>12 316 626</b>
<b>Trésorerie de début de l'exercice</b>		<b>26 932 174</b>	<b>14 615 548</b>
<b>Trésorerie de fin d'exercice</b>		<b>39 624 316</b>	<b>26 932 174</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### 1. PRESENTATION DU GROUPE

Le groupe CARTE est composé au 31 Décembre 2022, de 20 sociétés composées d'une société mère, quatorze filiales et six sociétés associées opérant dans divers secteurs d'activité, présentées comme suit :

- CARTE assurances (Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne)
- CARTE VIE (Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie)
- COTIF SICAR (Compagnie Tunisienne d'Investissement et de Financement)
- COFITE SICAF (Compagnie Financière d'investissement Tuniso-Européenne)
- CCF (COFIB Capital Finance)
- SIDHET (Société Immobilière d'Hôtellerie en Tunisie)
- CIIM (Compagnie Immobilière industrielle et Modulaire)
- CITE (Compagnie Immobilière Tuniso-Européenne)
- Utique GAZ
- CODIS (Computer Distribution)
- BUSINESS TOWERS (Promotion immobilière)
- RVS
- LINDE GAS (Industrie du Gaz)
- ASKIA
- INCOM
- SERENITY
- UBCI
- CAP (Capital African Partners Bank)
- CAP OBLIG SICAV
- SICAV SECURITY

Ci-dessus une présentation succincte des sociétés du groupe :

#### 1.1. CARTE assurances (société mère) :

I. La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne (CARTE) est une société anonyme dont l'objet est la pratique des opérations d'assurances et de réassurances. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92-24 du 09 mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94-10 du 31 janvier 1994, la loi N° 97- 24 du 28 avril 1997 et la loi N° 2002-37 du 1er Avril 2002.

- *Identité*

- Raison Sociale : Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne
- Siège Social : Lot BC4 - Centre Urbain Nord 1082 - TUNIS
- Capital Social : 25 MDT
- Tel : 71. 184.000 / Fax : 71.184.184
- RC : B 18794 1997
- E-mail : [dgen@carte.com.tn](mailto:dgen@carte.com.tn) Site web : [www.carte.com.tn](http://www.carte.com.tn)

- *Conseil d'Administration :*

- ✓ **Monsieur HASSINE DOGHRI** : Président du Conseil
- ✓ **Monsieur Anass SANDLI** : Administrateur représentant l'Union Tunisienne de Participation (U.T.P)
- ✓ **Monsieur Mourad DOGHRI** : Administrateur représentant La Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Megrine (SEPCM)
- ✓ **Monsieur Christian Huyghues DESPOINTES** : Administrateur
- ✓ **Monsieur Radhi MEDDEB** : Administrateur
- ✓ **Monsieur Mourad DOGHRI** : Administrateur
- ✓ **Monsieur Frédéric FLEJOU** : Administrateur

- *Les produits*

Dans un souci de diversification de son offre et de répondre au mieux aux besoins multiples et différenciés du public, l'Assurance CARTE a choisi d'être une compagnie d'assurance multi branches.

Les branches gérées par l'Assurance CARTE sont les suivantes :

- ✓ Assurance Automobile
- ✓ Assurance Transport
- ✓ Assurance contre l'incendie et les éléments naturels
- ✓ Assurance Construction
- ✓ Assurance de Responsabilité Civile Générale
- ✓ Assurance contre la Grêle et la Mortalité du Bétail
- ✓ Assurances des autres Dommages aux Biens
- ✓ Assurance-Crédit et Assurance Caution
- ✓ Assurance Assistance
- ✓ Assurance contre les Pertes Pécuniaires diverses
- ✓ Assurances contre les Accidents Corporels
- ✓ La Réassurance

- *Les clients*

L'assurance CARTE répond aux besoins de deux catégories de clientèle : les Entreprises et les Particuliers.

- *Les Entreprises*

L'assurance CARTE s'engage à instaurer une véritable relation personnalisée avec chacun de ses clients. L'assurance CARTE est présente dans tous les secteurs de l'économie et dans la plupart des grands risques et des grandes affaires :

Pétrole / Energie, Aviation, Construction, Hôtellerie, Industries, textile, Pneumatique, Pharmaceutique, Chimique, Finances, Transports.

- *Les Particuliers*

L'assurance CARTE entend aussi affirmer sa présence dans les risques de particuliers. L'assurance CARTE offre des garanties d'assurances de personnes, adaptées et personnalisées pour chacun, qui permettent de faire face aux conséquences des accidents qui peuvent survenir. Ces contrats complètent les régimes légaux de prévoyance sociale : maladie, décès, assurance vie et retraite. L'assurance CARTE propose également la multirisque habitation, l'assurance automobile ou encore la responsabilité civile et l'assistance aux voyages.

- *Le réseau*

Avec un groupe de professionnels, CARTE étend son réseau de Bizerte à Zarzis avec plus de 70 agents et courtiers.

Le capital social s'élève au 31/12/2022, à 25 MDT répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de C.I.	Nombre de Total	Part du Capital en (%)
COFITE SICAF	-	147 681	147 681	5,91%
COTIF SICAR	-	93 581	93 581	3,74%
Autres	2 250 000	8 739	2 258 739	90,35%
<b>TOTAL</b>	<b>2 250 000</b>	<b>250 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>100,00%</b>

## 1.2. CARTE VIE

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie (CARTE) est une société anonyme créée en date du 23/12/2010.

L'objet est la pratique des opérations d'assurances vie. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92-24 du 09 mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94-10 du 31 janvier 1994, la loi N° 97- 24 du 28 avril 1997, et la loi N° 2002-37 du 1er Avril 2002.

Il est à noter que la société CARTE Vie, en 2019, a augmenté son capital de 13 000 000 DT à 15 000 000 DT totalement libéré, dont la répartition est comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
CARTE	1 483 150	14 831 500	98,877%
COFITE	5 000	50 000	0,333%
COTIF	340	3 400	0,023%
CITE	170	1 700	0,011%
Autres	10340	113 400	0,756%
<b>TOTAL</b>	<b>1 500 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>100%</b>

### 1.3. COTIF SICAR :

La Compagnie Tunisienne d'Investissement et de Financement est une société d'investissement à capital risque qui a été créée le 27 Août 1996 et qui siège à la zone urbaine nord au siège de CARTE. Sa forme juridique est une société anonyme de droit tunisien qui a pour objet la promotion de l'investissement.

La COTIF SICAR est contrôlée par CARTE détenant 93,56% de son capital libéré qui s'élève au 31/12/2022, à 24 855 320 DT répartis comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
CARTE	2 300 521	23 005 210	92,556%
CITE	25 000	250 000	1,006%
COFITE	10	100	0,001%
Autres	160 001	1 600 010	6,437%
<b>TOTAL</b>	<b>2 485 532</b>	<b>24 855 320</b>	<b>100,00%</b>

### 1.4. COFITE SICAF :

La Compagnie Financière et d'Investissement Tuniso-Européenne est une société d'investissement à capital fixe qui a été créée le 28 Juin 1993, et qui siège à la zone urbaine nord au siège de CARTE. Sa forme juridique est une société anonyme de droit tunisien qui a pour objet la promotion de l'investissement.

La COFITE SICAF est contrôlée par CARTE détenant 75,56 % de son capital libéré et qui s'élève au 31/12/2022, à 9 MDT répartis comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
CARTE	679 990	6 799 900	75,554%

Autres	220 005	2 200 050	24,445%
CITE	5	50	0,001%
<b>TOTAL</b>	<b>900 000</b>	<b>9 000 000</b>	<b>100%</b>

### 1.5. CCF :

La Cofib Capital Finance est une société d'intermédiation boursière tunisienne qui siège au 51, Av.JUGURTHA – Mutuelleville 1002 TUNIS. Sa forme juridique est une société anonyme agréée pour exercer le négoce des valeurs mobilières, la gestion de portefeuilles pour le compte des clients et le placement des titres, son capital libéré s'élève au 31/12/2022, à 3,000 MDT répartis comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre d'actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
CARTE	167 368	1 673 680	55,79%
COFITE	54 000	540 000	18,00%
Autres	78 632	786 320	26,21%
<b>TOTAL</b>	<b>300 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>100,00%</b>

### 1.6. SIDHET :

La Société Immobilière d'Hôtellerie en Tunisie est une société de gestion hôtelière constituée le 03 Mai 1968 et qui siège à l'Avenue. Hédi NOUIRA 8050 HAMMAMET. Sa forme juridique est une société anonyme de droit tunisien, dont le nom commercial est LE GRAND HOTEL Hammamet – Tunisie. Son capital libéré au 31/12/2022, s'élève à 27,5 MDT détaillés comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
CARTE	1 703 201	17 032 010	61,935%
CITE	10	100	0,000%
CARTE VIE	300 000	3 000 000	10,909%
Autres	3 995	39 950	0,145%
COTIF SICAR	519 050	5 190 500	18,875%
COFITE SICAF	223 744	2 237 440	8,136%
<b>TOTAL</b>	<b>2 750 000</b>	<b>27 500 000</b>	<b>100,00%</b>

Il est à noter que la société SIDHET, par son assemblée générale extraordinaire en date du 13/03/2015, a augmenté son capital de 24 MDT à 25 MDT et par son assemblée générale extraordinaire en date de 14/05/2019, a augmenté son capital de 25 MDT à 27,5 MDT.

### 1.7. CIIM :

La Compagnie Immobilière Industrielle et Modulaire est une société de promotion immobilière et locations connexes, située au 51 Av. JUGURTHA 1003-TUNIS, constituée le 03 Avril 2001, et est entrée en exploitation le 31 Décembre 2003. Sa forme juridique est une société anonyme de droit tunisien, contrôlée par CARTE et dont la structure de capital libéré se présente, au 31/12/2022, comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
COTIF_SICAR	24 500	2 450 000	60,27%
CARTE VIE	10 025	1 002 500	24,66%
CITE	2 000	200 000	4,92%
STEC	999	99 900	2,46%
COFITE_SICAF	999	99 900	2,46%
SEPCM	999	99 900	2,46%
CARTE ASSURANCES	1 125	112 500	2,77%
Autres	3	300	0,01%
<b>TOTAL</b>	<b>40 650</b>	<b>4 065 000</b>	<b>100,00%</b>

Il est à noter que La Compagnie Immobilière Industrielle et Modulaire, par son assemblée générale extraordinaire en date du 19/06/2015, a augmenté son capital de 2 065 000 DT à 4 065 000 DT

### 1.8. CITE :

La Compagnie Immobilière Tuniso-Européenne est une société anonyme de promotion immobilière sise à la Tour Babel - bloc A - 1er Etage - Rue Jean Jacques ROUSSEAU - 1073 MONTPLAISIR TUNIS et dont CARTE est l'actionnaire majoritaire détenant 83% du capital social libéré qui se détail au 31/12/2022, comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
CARTE	265 750	2 657 500	83,05%
SEPCM	32 250	322 500	10,08%
COFITE SICAF	20 000	200 000	6,25%
EMP	1 000	10 000	0,31%
Autres	1 000	10 000	0,31%
<b>TOTAL</b>	<b>320 000</b>	<b>3 200 000</b>	<b>100%</b>

Il est à noter que la société CITE, par son assemblée générale extraordinaire en date du 25/06/2014, a augmenté son capital de 2 000 000 DT à 3 200 000 DT.

### 1.9. UTIQUE GAZ :

Utique Gaz est une société anonyme de production et de commercialisation de gaz industriel en cours de démarrage, installée au 14, rue des entrepreneurs, CHARGUIA 2,

1080 Tunis Aéroport. Elle a été créée le 15/12/2004. Son capital est totalement libéré au 31/12/2022, et est réparti comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
CARTE VIE	24 062	2 406 200	43,75%
CARTE	20 000	2 000 000	36,36%
COTIF SICAR	7 500	750 000	13,64%
LINDE GAS TUNISIE	1 375	137 500	2,50%
COFITE	688	68 800	1,25%
CITE	687	68 800	1,25%
Autres	688	68 800	1,25%
<b>TOTAL</b>	<b>55 000</b>	<b>5 500 000</b>	<b>100,00%</b>

Il est à noter que la société Utique Gaz, par son assemblée générale extraordinaire en date du 15/02/2021, a augmenté son capital de 4 000 000 DT à 5 500 000 DT.

#### 1.10. CODIS :

COMPUTER DISTRIBUTION est une société anonyme dont l'activité est le commerce de gros de tout matériel et produit informatique installée à la rue 102, Les barges du Lac, 2045 Tunis. Elle a été créée le 28 septembre 1998. Son capital social s'élève au 31/12/2022, à 4,4 MDT réparti comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
COTIF SICAR	14 197	1 419 700	26,29%
CARTE	23 872	2 387 200	44,20%
IBM TUNISIE	8 415	841 500	15,58%
ATB	7 508	750 800	13,90%
Autres actionnaires	8	800	0,03%
<b>TOTAL</b>	<b>54 000</b>	<b>5 400 000</b>	<b>100,00%</b>

Il est à noter que la société CODIS, par son assemblée générale extraordinaire en date du 16/06/2020, a augmenté son capital de 4 400 000 DT à 5 400 000 DT.

#### 1.11. BUSINESS TOWERS :

Business Towers est une société à responsabilités limitées dont l'activité est la promotion immobilière installée 12 AVENUE HABIB THAMEUR TUNIS 1069. Elle a été créée en 2008. Son capital social s'élève au 31/12/2022, à 6,5 MDT réparti comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
CARTE ASSURANCES	499 999	4 999 990	76,92%

CARTE VIE	150 000	1 500 000	23,08%
Autre	1	10	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>650 000</b>	<b>6 500 000</b>	<b>100,00%</b>

### 1.12. RVS

La société « RVS » S.A est une société anonyme au capital de Trois Cent Mille Dinars (300 000 DT), sise au lot BC4, Immeuble Carte, centre Urbain Nord 1082 Tunis. La société a pour objet :

- Le recouvrement des créances pour le compte de tout client
- L'achat des créances pour son propre compte et le recouvrement des créances pour le compte des tiers
- Tous services d'études, conseils, expertises, assistance, et d'information en rapport avec l'activité de nature à en faciliter dans tous domaines, notamment dans celui de l'information, de nature à promouvoir le développement de la société ou à faciliter l'exercice de son activité.

Son capital social s'élève à 300 000 DT divisé en 30 000 actions nominatives de (10 DT) chacune, détenu comme suit :

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
COTIF-SICAR	19 498	194 980	64,99%
COFITE-SICAF	3 000	30 000	10,00%
CIIM	1 250	12 500	4,17%
CITE	1 250	12 500	4,17%
BUSINESS TOWERS	5 000	50 000	16,67%
Autres	2	20	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>30 000</b>	<b>300 000</b>	<b>100,00%</b>

### 1.13. SERENITY

La société « SERENITY CAPITAL FINANCE HOLDING» dont la constitution est datée du 04 août 2020, est une société anonyme ayant pour objet la détention et la gestion des Participations dans le capital d'autres sociétés.

Le capital social s'élève au 31 décembre 2022 à un montant nominal de 112 750 000 DT, divisé en 11 275 000 actions d'une valeur nominale de 10 DT chacune, détenu comme suit:

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
CARTE VIE	5 448 375	54 483 750	48,32%
CARTE	5 448 375	54 483 750	48,32%
COTIF SICAR	377 250	3 772 500	3,35%
Autres	1 000	10 000	0,01%
<b>TOTAL</b>	<b>11 275 000</b>	<b>112 750 000</b>	<b>100,00%</b>

#### 1.14. INCOM

ACTIONNAIRES	Nbre Actions libérées	Part K (DT)	Part K (%)
COTIF-SICAR	120	1200	60,00%
MB CONSULTING SARL	80	800	40,00%
<b>TOTAL</b>	<b>200</b>	<b>2 000</b>	<b>100,00%</b>

## 2. REFERENTIEL

Les états financiers consolidés du Groupe CARTE ont été arrêtés au 31 Décembre 2022, conformément aux normes comptables tunisiennes relatives à la consolidation à savoir :

- ✓ La norme NCT 35, Etats financiers consolidés ;
- ✓ La norme NCT 36, Participations dans les entreprises associées ;
- ✓ La norme NCT 37, Participations dans les coentreprises ;
- ✓ La norme NCT 38, Regroupement d'entreprises ; et
- ✓ La norme NCT 39, Informations sur les parties liées.

## 3. PERIMETRE

Le périmètre de consolidation du Groupe CARTE est composé des sociétés suivantes :

Société	% de contrôle 2022	% de contrôle 2021	% d'intérêt 2022	% d'intérêt 2021	Méthode de consolidation	Rapport CAC
CARTE	100,00%	100,00%	98,34%	98,34%		X
UTIQUE GAZ	96,25%	96,25%	92,96%	92,96%	<b>IG</b>	
COFITE-SICAF	75,56%	75,56%	74,30%	74,30%	<b>IG</b>	X
CITE	89,30%	89,30%	86,31%	86,31%	<b>IG</b>	X
LINDE GAS	39,23%	39,23%	35,42%	35,42%	<b>ME</b>	
CIIM	95,08%	95,08%	88,22%	88,22%	<b>IG</b>	X
COTIF-SICAR	93,56%	93,56%	91,89%	91,89%	<b>IG</b>	X
SIDHET	99,85%	99,85%	94,93%	94,93%	<b>IG</b>	X
CODIS	70,50%	70,50%	67,63%	67,63%	<b>IG</b>	

CCF	73,79%	67,79%	68,24%	62,33%	<b>IG</b>	X
Business Towers	100,00%	100,00%	98,15%	98,15%	<b>IG</b>	X
ASKIA	38,81%	38,81%	38,00%	38,00%	<b>ME</b>	X
CARTE VIE	99,24%	99,24%	97,51%	97,51%	<b>IG</b>	X
RVS	99,99%	99,99%	90,78%	90,78%	<b>IG</b>	X
INCOM	60,00%	60,00%	55,13%	55,13%	<b>IG</b>	X
SERENITY	99,99%	99,99%	97,71%	97,71%	<b>IG</b>	X
UBCI	39,00%	39,00%	38,11%	38,11%	<b>ME</b>	X
CAP BANK	36,97%	36,97%	36,27%	36,27%	<b>ME</b>	X
CAP OBLIG SICAV	1,11%	1,09%	1,11%	1,09%	<b>ME</b>	X
SICAV SECURITY	20,16%	19,51%	20,16%	19,51%	<b>ME</b>	X

- ❖ **IG** : Intégration globale
- ❖ **ME** : Mise en équivalence

- 14 sociétés sont contrôlées par CARTE et donc intégrées globalement et 6 avec influence notable.
- ➔ Les états financiers des sociétés intégrées globalement ont été cumulés aux comptes de la société mère, compte par compte, tout en éliminant les transactions intragroupes et les titres de participation.

#### 4. METHODE DE CONSOLIDATION UTILISEE

La méthode utilisée pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est l'**Intégration Globale**

Cette méthode est appliquée aux entreprises contrôlées par la société mère CARTE, elle consiste à :

- Au niveau du bilan, à remplacer la valeur comptable des titres (poste Titres de participations dans le bilan de la société mère) par les éléments d'actifs et de passifs, après élimination et retraitement des transactions intragroupe, et à répartir le montant des capitaux propres en intérêts groupe et en intérêts minoritaires ;
- Au niveau de l'état de résultat, à reprendre tous les postes de charges et de produits, après élimination et retraitement des transactions intragroupe, puis à répartir le résultat entre ce qui revient au groupe et ce qui revient aux minoritaires.

#### 5. ELIMINATION DES OPERATIONS INTERNES

Les dettes et créances intragroupe, ainsi que les produits et les charges résultant d'opérations intragroupe sont éliminées pour les filiales consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

## **6. IMPOT SUR LE RESULTAT**

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé en application de la convention de rattachement des charges aux produits. Ainsi, les impôts sur le résultat de l'exercice regroupent, en plus des impôts courants (ou exigibles), les impôts différés.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report d'impôts « basée sur le bilan » appelée approche bilancielle. Cette approche repose sur les différences temporelles entre :

- ✓ La valeur comptable des actifs et des passifs, et
- ✓ La valeur fiscale des actifs et des passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

Pour les entreprises présentant des pertes répétées pendant les derniers exercices, l'impôt différé est évalué aux taux d'impôt.

## **7. AFFECTATION DU COUT D'ACQUISITION TRAITEMENT DE REFERENCE**

- Les actifs et passifs identifiables comptabilisés (selon le paragraphe 21 de la NCT 38 du SCE) sont évalués pour un montant égal au total de :

- a. La juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis à la date de l'opération d'acquisition à concurrence de la part d'intérêts obtenus par l'acquéreur dans l'opération ; et
- b. La part des minoritaires dans les valeurs comptables antérieures à l'acquisition des actifs et passifs identifiables de la filiale.

Tout goodwill est comptabilisé selon la présente note :

« Le coût d'une acquisition est affecté aux actifs et passifs identifiables comptabilisés par référence à leur juste valeur à la date de l'opération d'acquisition. Toutefois, le coût de l'acquisition ne correspond qu'au pourcentage des actifs et des passifs identifiables acquis. En conséquence, lorsqu'un acquéreur acquiert moins de la totalité des actions de l'autre entreprise, les intérêts minoritaires en résultant sont évalués sur la base de la part revenant

aux minoritaires dans la valeur comptable antérieure à l'acquisition de l'actif net identifiable de la filiale. Il en est ainsi parce que la part des minoritaires n'a pas fait partie de l'opération d'acquisition »

Le traitement de référence sera à cet effet, retenu.

Toutefois, afin de faciliter les calculs, les justes valeurs des actifs et passifs identifiables au moment de chaque acquisition ont été estimées à la valeur mathématique tel que dégagée aux états financiers audités, pour le calcul des écarts de première consolidation.

## **8. AMORTISSEMENT DES ECARTS D'ACQUISITION**

### **8.1. Amortissement du goodwill positif :**

Le goodwill positif est amorti sur une base systématique sur sa durée d'utilité. Celle-ci a été estimée à 20 ans.

Mode d'amortissement : Conformément à la norme comptable tunisienne n°38, le mode linéaire a été retenu pour l'amortissement du goodwill.

### **8.2. Amortissement du goodwill négatif :**

#### ❖ Présentation :

Tout excédent, à la date de l'opération d'acquisition, de la part d'intérêts de l'acquéreur dans les justes valeurs des actifs et passifs identifiables acquis, sur le coût d'acquisition est comptabilisé en tant que goodwill négatif qui est présenté parmi les actifs en signe moins dans la même rubrique du bilan que le goodwill.

#### ❖ Imputation :

- **Règle 1 :**

Dans la mesure où le goodwill négatif correspond à des pertes et des dépenses futures attendues identifiées dans le plan d'acquisition de l'acquéreur, qui peuvent être évaluées de manière fiable, mais qui ne représentent pas, à la date d'acquisition, des passifs identifiables, cette fraction du goodwill négatif est comptabilisée en produits dans l'état de résultat lorsque les pertes et les dépenses futures sont comptabilisées.

**➔ Ce traitement a été retenu pour les goodwill négatifs dégagés au cours d'un exercice bien précis et pour lequel des pertes ont été constatées au cours d'exercices ultérieurs.**

Toutefois, les produits constatés ne devraient excéder le montant desdites pertes constatées.

- **Règle 2 :**

Dans la mesure où le goodwill ne correspond pas à des pertes et des dépenses futures identifiables attendues pouvant être évaluées de manière fiable à la date d'acquisition, il doit être comptabilisé en produit dans l'état de résultat, de la manière suivante :

- a. Le montant du goodwill négatif n'excédant pas les justes valeurs des actifs non monétaires identifiables acquis doit être comptabilisé en produits sur une base systématique sur la durée d'utilité moyenne pondérée restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis ; et
- b. Le montant du goodwill négatif excédant les justes valeurs des actifs non monétaires identifiables acquis doit être comptabilisé immédiatement en produits.

➔ **Traitement retenu :**

Dans la mesure où le goodwill négatif ne correspond pas à des pertes et des dépenses futures attendues qui ont été identifiées dans le plan d'acquisition de l'acquéreur et qui peuvent être évaluées de manière fiable, le goodwill négatif est un profit qui est comptabilisé en produits sur une durée de consommation des avantages économiques futurs incorporés dans les actifs estimées à 5 ans. Durée fixée à titre de simplification des calculs.

## **9. ACQUISITIONS SUCCESSIVES**

- Une participation peut résulter de plusieurs opérations d'acquisition, par exemple lorsqu'elle s'effectue par étapes par des achats successifs en bourse. Lorsque tel est le cas, chaque opération importante est traitée séparément pour la détermination de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis et pour celle du montant de tout goodwill ou goodwill négatif provenant de cette opération. Ceci aboutit à une comparaison, étape par étape, du coût des prises de participation individuelle avec la part d'intérêts de l'acquéreur dans les justes valeurs des actifs et passifs acquis, lors de chaque étape importante.

- Lorsqu'une acquisition s'effectue par achats successifs, les justes valeurs des actifs et passifs identifiables peuvent varier à la date de chaque opération d'échange. Si tous les actifs et passifs identifiables relatifs à une acquisition sont ajustés à la juste valeur applicable au moment des achats successifs, tout ajustement de la part d'intérêts détenue précédemment par l'acquéreur est une réévaluation comptabilisée en tant que telle.

Avant de pouvoir être qualifiée d'acquisition, une opération peut être qualifiée de participation dans une société associée et être comptabilisée par application de la méthode

de la mise en équivalence selon la NC 36 participations dans des entreprises associées. Dans ce cas, la détermination de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis et la comptabilisation du goodwill ou goodwill négatif se produisent, par convention, à compter de la date à laquelle la méthode de mise en équivalence est appliquée. Lorsque la participation n'était pas précédemment qualifiée de participation dans une entreprise associée, la juste valeur des actifs et passifs identifiables est déterminée à la date de chaque étape importante et les goodwill ou goodwill négatifs sont comptabilisés à compter de la date d'acquisition.

## 10. Faits saillants de l'EXERCICE :

- ❖ Ces états financiers consolidés sont préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation.
- ❖ Au cours de l'exercice 2020, la société « CARTE ASSURANCES » a fait l'objet d'un contrôle fiscal préliminaire au titre de l'impôt sur les sociétés et des acomptes provisionnels et ce au titre de l'exercice 2016. Le 09 Février 2023 la société a été notifié pour un montant de 1 528 896 Dinars.
- ❖ Au cours de l'exercice 2022, la société « CARTE ASSURANCES » a fait l'objet d'un contrôle fiscal ponctuel au titre de l'impôt sur les sociétés, la contribution de solidarité, et la contribution conjoncturelle, pour un montant total notifié le 24 Novembre 2022 de 3 234 195 Dinars et ce au titre de l'exercice 2018.

La société est entrain de défendre son dossier devant l'administration fiscale avec l'appui de son conseiller fiscal. Au 31/12/2022, dans l'attente de l'aboutissement final des deux dossiers et sur la base du rapport du conseiller fiscal, il a été décidé de constituer une provision pour risque de 700 000 Dinars.

## 11. Ajustements comptables

- ❖ Dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'information financière, le groupe a procédé à des ajustements ayant touché les capitaux propres d'ouverture au titre de l'exercice 2021, ces ajustements se détaillent comme suit :

Rubrique	Chez Serenity	31/12/2021	Reclassement	31/12/2021 Retraité
AC323	Placements dans les entreprises avec un lien de participations	143 451 138	-112 740 000	30 711 138
CP2'	Réserves consolidés	244 729 396	-112 740 000	131 989 396

## 12. Notes relatives à l'actif :

### 12.1. Actifs incorporels

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

	31/12/2022			31/12/2021	Variation
	Brut	Amort et prov	Net	Net	
<b>AC11-Investissements de recherche et développement</b>	<b>307 648</b>	<b>307 648</b>	<b>0</b>	<b>14 553</b>	<b>-14 553</b>
CODIS	14 553	14 553	0	14 553	-14 553
CARTE	266 877	266 877	0	0	0
CARTE VIE	26 219	26 219	0	0	0
<b>AC12- Concessions, brevets, licences, marques</b>	<b>2 011 781</b>	<b>1 668 667</b>	<b>343 114</b>	<b>233 323</b>	<b>109 790</b>
CARTE	1 210 238	1 084 256	125 982	105 488	20 494
Autres Sociétés du Groupe	801 543	584 412	217 132	127 835	89 296
<b>AC13- Fonds commercial</b>	<b>9 126 276</b>	<b>9 035 856</b>	<b>90 421</b>	<b>90 421</b>	<b>0</b>
CARTE VIE	9 035 856	9 035 856	0		0
CARTE	90 421	0	90 421	90 421	0

 **Ecart d'acquisition positif**

Société	31/12/2022	31/12/2021
SERENITY	11 555 399	12 249 832
CARTE VIE		35 837
<b>TOTAL</b>	<b>11 555 399</b>	<b>12 285 669</b>

 **Ecart d'acquisition négatif**

Société	31/12/2022	31/12/2021
COTIF SICAR		-99 976
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>-99 976</b>

## 12.2. Actifs corporels d'exploitation

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

	31/12/2022			31/12/2021	Variation
	Brut	Amortis et provis	Net	Net	
<b>AC21-Installations techniques et machines</b>	<b>35 646 996</b>	<b>12 750 451</b>	<b>22 896 545</b>	<b>34 735 545</b>	<b>-11 839 001</b>
CARTE	7 727 825	5 759 388	1 968 438	3 209 228	-1 240 790
Autres Sociétés du Groupe	27 919 170	6 991 064	20 928 107	31 526 318	-10 598 211
<b>AC22-Autres installations, outillage et mobilier</b>	<b>90 900 438</b>	<b>15 911 581</b>	<b>74 988 858</b>	<b>8 749 996</b>	<b>66 238 861</b>
CARTE	1 491 964	1 364 148	127 816	8 044 069	-7 916 253
Autres Sociétés du Groupe	89 408 475	14 547 433	74 861 042	705 927	74 155 114
<b>AC23- Dépôts et cautionnements</b>	<b>505 496</b>	<b>0</b>	<b>505 496</b>	<b>583 258</b>	<b>-77 761</b>
CARTE	0		0	0	0
Autres Sociétés du Groupe	505 496		505 496	583 258	-77 761

## 12.3. Placements

### 12.3.1. Terrains et constructions

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

	31/12/2022			31/12/2021	Variation
	Brut	Amortis et provis	Net	Net	
Terrains et constructions d'exploitation	27 415 931	6 725 886	20 690 044	38 503 955	-17 813 911
Terrains et constructions hors exploitation	11 193 951	1 963 452	9 230 499	77 600 642	-68 370 143
<b>TOTAL</b>	<b>38 609 882</b>	<b>8 689 339</b>	<b>29 920 543</b>	<b>116 104 598</b>	<b>-86 184 054</b>

### 12.3.2. Participations et Autres placements financiers

	31/12/2022			31/12/2021	Variation
	Brut	Amortis et provis	Net	Net	
Participations dans les entreprises liées	595 543	0	595 543	30 711 138	-30 115 595
Autres placements financiers	303 487 077	8 466 549	295 020 528	214 752 818	80 267 710
<b>TOTAL</b>	<b>304 082 620</b>	<b>8 466 549</b>	<b>295 616 071</b>	<b>245 463 956</b>	<b>50 152 115</b>

### 1.4 Participations mises en équivalence

Filiales	31/12/2022	31/12/2021	Variation
UBCI	185 786 419	174 394 278	11 392 141
ASKIA	18 339 711	15 937 468	2 402 243
LINDE GAS	10 929 432	7 508 897	3 420 535
CAP BANK	3 759 087	3 744 785	14 302
CAP OBLIG SICAV	324 017	321 345	2 672
SICAV-SECURITY	197 932	199 463	-1 531
<b>TOTAL</b>	<b>219 336 598</b>	<b>202 106 236</b>	<b>17 230 362</b>

## 13. Notes aux capitaux propres et passifs :

### 13.1. Capitaux propres

#### 13.1.1. Capital social ou fonds équivalent

Le capital social s'élève au 31/12/2022, à 25 MDT, reflétant le capital de la société mère du fait de l'annulation des capitaux propres des filiales lors de l'ajustement ayant concerné l'annulation des titres de participation.

### 13.1.2. Réserves consolidées

Filiale	31/12/2022	31/12/2021
CARTE	107 947 216	111 452 615
COFITE-SICAF	4 434 497	-14 214 059
CITE	84 537	-1 193 381
CCF	-2 653 046	-4 007 087
CODIS	101 560	3 074 895
CIIM	4 566 860	-20 734
UTIQUE GAZ	5 382 258	2 566 757
COTIF-SICAR	-3 924 307	14 368 350
BUSINESS TOWERS	1 662 186	-2 594 427
SIDHET	-1 225 361	12 435 196
CARTE VIE	59 407	18 618 390
INCOM	-5 560 695	47 624
SERENITY	-1 504 546	12 843
RVS	30 574 739	100 325
LINDE GAS	-1 718 455	-4 880 696
ASKIA	-3 961 846	-3 726 094
CAP BANK	21 639	-51 121
CAP OB SICAV	-5 893	0
SICAV SECURITY	6 380	
<b>TOTAL</b>	<b>134 287 130</b>	<b>131 989 396</b>

### 13.1.3. Résultats consolidés

Le résultat consolidé est obtenu à partir des résultats individuels des sociétés du groupe moyennant des retraitements visant à tenir compte, notamment, de l'impact de :

- ✓ L'élimination des opérations intragroupe,
- ✓ L'élimination de la part des minoritaires dans les résultats individuels des filiales, et
- ✓ L'amortissement des écarts d'acquisition.

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

	Résultat de l'exercice avant élimination des opérations inter-groupe		Variation	Résultat consolidé		Variation
	31/12/2022	31/12/2021		31/12/2022	31/12/2021	
CARTE	10 007 763	9 409 709	598 054	-1 350 940	3 899 686	-5 250 625
COTIF-SICAR	-1 831 839	-1 672 946	-158 893	-963 111	-2 051 476	1 088 365
COFITE-SICAF	-946 943	-125 434	-821 509	-794 268	-243 637	-550 632
CITE	-52 103	-15 671	-36 432	-57 611	-24 231	-33 380
CIIM	147 986	83 124	64 862	298 520	73 205	225 315
BUSINESS TOWERS	-24 212	1 098 021	-1 122 233	-1 106 794	1 075 776	-2 182 571
UTIQUE GAZ	700 227	1 492 455	-792 228	685 781	1 398 132	-712 352
CCF	24 288	163 002	-138 714	49 625	101 423	-51 798

CODIS	3 754 513	1 846 803	1 907 710	2 575 694	1 246 748	1 328 946
SIDHET	-2 844 483	-3 405 563	561 079	1 312 633	-3 243 887	4 556 520
INCOM	242 562	114 798	127 764	-188 727	63 179	-251 906
SERENITY	-59 471	5 819 017	-5 878 488	19 442 173	5 819 017	13 623 156
RVS	4 630	580	4 050	-11 426	526	-11 952
CARTE VIE	10 495 383	9 263 901	1 231 482	9 145 281	9 046 654	98 627
LINDE GAS	0	0	0	3 415 151	913 467	2 501 684
CAP BANK	0	0	0	40 047	98 506	-58 459
ASKIA	0	0	0	2 872 542	2 477 939	394 603
CAP OBLIGATAIRE SICAV	0	0	0	17 416	8 850	8 566
SICAV SECURITY	0	0	0	8 545	16 456	-7 911
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>19 618 301</b>	<b>24 071 796</b>	<b>-4 453 495</b>	<b>35 390 530</b>	<b>20 676 332</b>	<b>14 714 197</b>

(\*) Entreprises associées

#### 13.1.4. Intérêts minoritaires

	Part des minoritaires dans les résultats consolidés		Variation	Intérêts minoritaires dans les capitaux propres		Variation
	31/12/2022	31/12/2021		31/12/2022	31/12/2021	
CARTE	-22 826	72 911	-95 737	1 779 270	2 034 405	-255 135
BUSINESS TOWERS	-20 889	22 245	-43 134	150 626	142 487	8 140
CARTE VIE	233 335	247 245	-13 909	1 415 057	1 168 493	246 564
CCF	23 100	61 579	-38 479	1 579 568	1 817 078	-237 510
CIIM	39 850	9 919	29 930	523 857	520 873	2 984
CITE	-9 137	-3 893	-5 245	267 550	276 148	-8 598
CODIS	1 232 777	600 055	632 722	3 607 017	2 972 817	634 200
COFITE-SICAF	-274 740	-84 847	-189 893	2 996 254	3 148 652	-152 398
COTIF-SICAR	-85 036	-185 083	100 048	1 708 555	1 927 839	-219 284
RVS	-1 160	54	-1 215	40 779	41 434	-655
SERENITY	454 738	0	454 738	2 634 963	0	2 634 963
INCOM	-153 590	51 619	-205 209	69 775	39 891	29 884
SIDHET	70 078	0	70 078	1 958 752	2 418 862	-460 111
UTIQUE GAZ	51 956	94 323	-42 368	747 048	530 296	216 752
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 538 454</b>	<b>886 126</b>	<b>652 328</b>	<b>19 479 070</b>	<b>17 039 274</b>	<b>2 439 796</b>

## 13.2. Passifs

### 13.2.1. Autres emprunts

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

Filiales	31/12/2022	31/12/2021	Variation
BUSINESS TOWERS	3 901 282	1 587 082	2 314 200
UTIQUE GAZ	583 147	1 129 854	-546 707

INCOM	0	19 059	-19 059
CODIS	12 151 240	9 374 826	2 776 414
CIIM	0	101 793	-101 793
COTIF-SICAR	13 750 000	0	13 750 000
COFITE-SICAF	0	193 990	-193 990
CARTE	0	0	0
SERENITY	17 992 854	32 155 000	-14 162 147
SIDHET	23 845 274	24 246 567	-401 293
<b>TOTAL</b>	<b>72 223 797</b>	<b>68 808 171</b>	<b>3 415 627</b>

### 13.2.2. Provisions pour autres risques et charges

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

Filiales	31/12/2022	31/12/2021	Variation
COTIF-SICAR		0	0
CODIS	572 816	630 148	-57 332
UTIQUE GAZ	1 222 944	1 152 066	70 878
SIDHET	442 501	422 501	20 000
CARTE VIE	1 139 179	12 102	1 127 077
CARTE	2 308 263	1 539 871	768 392
<b>TOTAL</b>	<b>5 685 703</b>	<b>3 756 688</b>	<b>1 929 016</b>

### 13.2.3. Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Les dettes nées d'opération d'assurance directe ne concernent que CARTE assurances et s'élèvent au 31/12/2022 à 26 865 881 dinars contre 5 448 159 dinars pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 21 417 722 dinars.

### 13.2.4. Dépôts et cautionnements reçus

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

Filiales	31/12/2022	31/12/2021	Variation
CIIM	118 750	118 750	0
CARTE	77 895	77 895	0
<b>TOTAL</b>	<b>196 645</b>	<b>196 645</b>	<b>0</b>

### 13.2.5. Personnel

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

Filiales	31/12/2022	31/12/2021	Variation
COTIF-SICAR	0	0	0
COFITE-SICAF	3 381	0	3 381
CITE	0	0	0
CIIM	0	0	0
BUSINESS TOWERS	447 347	0	447 347
UTIQUE GAZ	22 536	16 661	5 876

CCF	73 658	77 487	-3 830
CODIS	93 119	0	93 119
SIDHET	98 015	51 586	46 428
INCOM	67 374	60 475	6 900
SERENITY	0	0	0
RVS	1 600	0	1 600
CARTE VIE	445 683	0	445 683
CARTE	1 758 436	1 346 790	411 646
<b>TOTAL</b>	<b>3 011 149</b>	<b>1 552 999</b>	<b>1 458 150</b>

### 13.2.6. Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

Filiales	31/12/2022	31/12/2021	Variation
COTIF-SICAR	-250	8 431	-8 681
COFITE-SICAF	0	2 313	-2 313
CITE	400	713	-313
CIIM	177 300	38 734	138 566
BUSINESS TOWERS	0	194 777	-194 777
UTIQUE GAZ	221 602	490 427	-268 825
CCF	85 793	89 842	-4 048
CODIS	537 238	1 231 775	-694 538
SIDHET	2 309 208	2 296 073	13 135
INCOM	9 096	9 051	46
SERENITY	19 668	15 800	3 868
RVS	21 922	28 876	-6 954
CARTE VIE	1 266 208	0	1 266 208
CARTE	4 442 300	8 985 481	-4 543 181
<b>TOTAL</b>	<b>9 090 486</b>	<b>13 392 293</b>	<b>-4 301 807</b>

### 13.2.7. Crédoiteurs divers

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

Filiales	31/12/2022	31/12/2021	Variation
COTIF-SICAR	83 998	2 167 778	-2 083 780
COFITE-SICAF	0	302 847	-302 847
CITE	0	43	-43
CIIM	4 517 924	2 041 834	2 476 089
BUSINESS TOWERS	61 487 929	65 709 338	-4 221 409
UTIQUE GAZ	397 590	1 772 678	-1 375 088
CCF	4 737 481	1 893 539	2 843 942
CODIS	32 636 280	0	32 636 280
SIDHET	10 833 606	9 753 829	1 079 778

INCOM	61 625	26 632	34 992
SERENITY	6 007 147		6 007 147
RVS	68 389	9 891	58 498
CARTE VIE	326 801	0	326 801
CARTE	3 243 931	723 533	2 520 398
<b>TOTAL</b>	<b>124 402 699</b>	<b>84 401 942</b>	<b>40 000 757</b>

### 13.2.8. Autres comptes de régularisation Passif

Cette rubrique est répartie entre les sociétés du groupe comme suit :

Filiales	31/12/2022	31/12/2021	Variation
COTIF-SICAR	171 578	3 286 679	-3 115 100
COFITE-SICAF	8 465	6 500	1 965
CITE	4 043	3500	543
CIIM	95 828	7 300	88 528
BUSINESS TOWERS	263 230	458 808	-195 578
UTIQUE GAZ	617 648	599 102	18 545
CCF	8 958		8 958
CODIS	834 412	959 534	-125 122
SIDHET	811 691	14 180	797 511
INCOM	20 457	6 311	14 146
SERENITY	1 299 765	36 944	1 262 821
RVS	29 821	8 730	21 090
CARTE VIE	2 625 928	333 446	2 292 482
CARTE	983 459	1 202 311	-218 852
<b>TOTAL</b>	<b>7 775 283</b>	<b>6 923 345</b>	<b>851 938</b>

### 13.3. Notes relatives à l'état de résultat :

### 13.4. Charges financières nettes des filiales

Filiales	31/12/2022	31/12/2021	Variation
COTIF-SICAR	-4 762	1 181 108	-1 185 871
COFITE-SICAF	10 116	16 408	-6 292
CITE	-73 996	36	-74 031
CIIM	-38 283	18 160	-56 444
BUSINESS TOWERS	-41 876	189 061	-230 937
UTIQUE GAZ	59 667	-2 403	62 070
CCF	-251 228	0	-251 228
CODIS	925 097	497 241	427 856
SIDHET	2 595 736	1 189 861	1 405 875
INCOM	-6 718	18 201	-24 919
SERENITY	2 492 077	4 894 511	-2 402 434
RVS	-5 728	0	-5 728
<b>TOTAL</b>	<b>5 660 103</b>	<b>8 002 185</b>	<b>-2 342 082</b>

### 13.5. Revenus des filiales

Filiales	31/12/2022	31/12/2021	Variation
UTIQUE GAZ	7 070 123	8 082 307	-1 012 184
CCF	845 676	1 050 075	-204 399
CODIS	70 227 788	55 061 368	15 166 420
SIDHET	15 109 194	5 761 051	9 348 143
CIIM	968 293	0	968 293
CITE	0	0	0
COTIF-SICAR	472 072	0	472 072
COFITE-SICAF	111 375	0	111 375
BUSINESS TOWERS	7 107 235	10 738 484	-3 631 249
INCOM	353 939	617 842	-263 903
RVS	132 186	92 746	39 440
SERENITY	23 092 085		23 092 085
<b>TOTAL</b>	<b>125 489 965</b>	<b>81 403 872</b>	<b>44 086 093</b>

**1-RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS  
FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**GROUPE « CARTE »  
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES  
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE  
CLOS  
LE 31 DECEMBRE 2022**

*Messieurs les Actionnaires Du Groupe « CARTE »*

**I. Rapport sur l'audit des états financiers**

**1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe « CARTE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total bilan net de 994 928 398 dinars et un résultat net de l'exercice de 36 928 984 dinars.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe « CARTE » au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **3. Paragraphes d'observation**

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Comme indiqué au niveau de la note « 3- Périmètre », certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation ne sont pas appuyés par un rapport d'audit.
- La note aux états financiers n° 10 « Faits marquants de l'exercice » se rapportant au contrôle fiscal subis par la Société au titre des exercices 2016, 2017 et 2018.

A la date d'émission de ce rapport, les recours devant la justice et la commission de conciliation demeurent en cours. Ainsi, l'éventuel impact sur les comptes de la compagnie dépendra des issues définitives de ces actions

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

### **4. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport sur la gestion du groupe incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la compagnie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

## **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la compagnie à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats

Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et appréciations si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022.

**Tunis, le 02 Juin 2023**

**P/ F.M.B.Z -KPMG Tunisie  
Emna RACHIKOU**

**P/ Consulting & Financial Firm  
Walid BEN AYED**

## Etats financiers annuels de SICAV

### **BTK SICAV**

BTK SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **22 juin 2023**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, La Générale d'Audit et Conseil-G.A.C représentée par M. Chiheb GHANMI

### **BILAN**

Arrêté au 31/12/2022

(Unité : En Dinars)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>4.1</b>	<b>14 551 838,262</b>	<b>12 871 020,746</b>
a - Actions et Valeurs assimilées		0,000	0,000
b - Obligations et Valeurs assimilées		14 551 838,262	12 871 020,746
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>4.3</b>	<b>6 904 808,441</b>	<b>3 800 699,324</b>
a - Placements monétaires		6 522 396,159	3 274 608,393
b - Disponibilités		382 412,282	526 090,931
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		<b>52,360</b>	<b>52,360</b>
Autres débiteurs		52,360	52,360
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>21 456 699,063</b>	<b>16 671 772,430</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA1- DETTES SUR AVANCE DE PLACEMENT</b>	<b>4.5</b>	0,000	600 000,000
<b>PA2- OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>4.5</b>	31 510,649	25 674,083
<b>PA3- AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>4.5</b>	30 775,271	30 681,795
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>62 285,920</b>	<b>656 355,878</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>4.7</b>	<b>20 255 192,283</b>	<b>15 345 224,451</b>
<b>CP2- SOMMES CAPITALISABLES</b>	<b>4.8</b>	<b>1 139 220,860</b>	<b>670 192,101</b>
Sommes capitalisables des exercices antérieurs*		-0,004	74,509
Sommes capitalisables de l'exercice		1 139 220,86	670 117,59
<b>ACTIF NET</b>		<b>21 394 413,143</b>	<b>16 015 416,552</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>		<b>21 456 699,063</b>	<b>16 671 772,430</b>

(\*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

**ETAT DE RESULTAT**  
**De la période du 01 Janvier au 31 Décembre 2022**  
*(Unité : en Dinars)*

Notes	DU 01/01/2022 AU 31/12/2022	DU 01/01/2021 AU 31/12/2021
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>	<b>913 812,342</b>	<b>335 886,107</b>
a - Dividendes	0,000	0,000
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés	913 812,342	335 886,107
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>287 208,846</b>	<b>172 073,247</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>1 201 021,188</b>	<b>507 959,354</b>
<b>CH1- INTERETS SUR AVANCE DE PLACEMENTS</b>	<b>-2 187,000</b>	<b>0,000</b>
<b>CH2- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>-106 124,741</b>	<b>-55 142,854</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>	<b>1 092 709,447</b>	<b>452 816,500</b>
<b>PR3- AUTRES PRODUITS</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>CH2-AUTRES CHARGES</b>	<b>-43 873,107</b>	<b>-30 240,732</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 048 836,340</b>	<b>422 575,768</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>	<b>90 384,524</b>	<b>247 541,824</b>
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE(*)</b>	<b>1 139 220,864</b>	<b>670 117,592</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>	<b>-90 384,524</b>	<b>-247 541,824</b>
* Variation des +/- values potentielles sur titres	69 820,786	-8 167,486
* +/- values réalisées sur cession des titres	-72 685,000	0,000
* Frais de négociation des titres	0,000	0,000
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>1 045 972,126</b>	<b>414 408,282</b>

(\*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
De la période du 01 Janvier au 31 Décembre 2022

(Unité : en Dinars)

	DU 01/01/2022 AU 31/12/2022	DU 01/01/2021 AU 31/12/2021
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u></b>		
a - Résultat d'exploitation	1 048 836,340	422 575,768
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	69 820,786	-8 167,486
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-72 685,000	0,000
d - Frais de négociation de titres	0,000	0,000
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes (*)</u></b>	0,000	-209 963,779
<b><u>AN 3 -Transaction sur le capital</u></b>	<b>4 333 024,465</b>	<b>8 774 679,852</b>
a - Souscriptions	<b>16 134 011,103</b>	<b>16 528 865,704</b>
* Capital	15 009 010,031	16 055 987,904
* Régularisation des sommes non distribuables	299 152,253	-30 937,066
* Régularisation des sommes capitalisables	825 848,819	503 814,866
b - Rachats	<b>-11 800 986,638</b>	<b>-7 754 185,852</b>
* Capital	-10 942 992,799	-7 443 114,624
* Régularisation des sommes non distribuables	-250 540,374	13 160,676
* Régularisation des sommes capitalisables	-607 453,465	-324 231,904
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>5 378 996,591</b>	<b>9 189 088,134</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>		
a - En début de l'exercice	16 015 416,552	7 036 292,197
b - En fin de l'exercice	21 394 413,143	16 015 416,552
<b><u>AN 5 - Nombre de parts</u></b>		
a - En début de l'exercice	153 010	67 320
b - En fin de l'exercice	193 548	153 010
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>110,538</b>	<b>104,669</b>
<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>5,62%</b>	<b>4,10%</b>

(\*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

**Arrêtés au 31 Décembre 2022**

*(Unité en Dinars Tunisiens)*

### 1- CREATION ET ACTIVITE

« BTK SICAV » initialement dénommée « Univers Obligations SICAV » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM de capitalisation régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000. BTK SICAV, a obtenu l'agrément du CMF n°01-2022 du 24 février 2022 pour le changement de sa dénomination ».

Suivant procès-verbal, enregistré en date du 31 mars 2022 à la Recette des Finances –Rue Ghandi–Tunis et dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 24 mai 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire de « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV », tenue en date du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination sociale de la SICAV de « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » en « BTK SICAV » et de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société « BTK Conseil ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

### 2- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

#### 1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation annuelle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### 2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### 2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société BTK SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société BTK SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET2032 ».

### **2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **2.4. Evaluation des placements monétaires :**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **2.5. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **2.6. Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

### **3- EVENEMENTS POSTERIEURS :**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 12 MAI 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

#### 4- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### 4.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à **14 551 838,262 dinars** contre **12 871 020,746** dinars au 31/12/2021 et se détaille ainsi :

##### Obligations de sociétés

Code ISIN	Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'Actif Net
TN0003400348	AB SUB 2009/A TF	5 000	66 450,000	67 190,000	0,314
TN0003400355	AB SUB 2009/B TV	5 000	66 450,000	67 474,000	0,315
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	199 600,000	203 664,000	0,952
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	199 600,000	203 664,000	0,952
TN0003600509	ATB 2007/1 C D TMM+2%	8 000	320 000,000	333 484,800	1,559
TN0003600582	ATB SUB 2009 B LB2 TF	10 000	466 400,000	480 032,000	2,244
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2 TF	5 000	500 000,000	507 380,000	2,372
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2 TF	9 000	900 000,000	913 284,000	4,269
TN0003100674	BNA SUB 2009	20 000	265 800,000	274 264,000	1,282
TN0001300623	BTE 2011 09022032 6.25	5 000	250 000,000	261 164,000	1,221
TN0001300623	BTE 2011 09022032 6.25	5 000	250 000,000	261 164,000	1,221
TN0002601045	STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	10 000	199 600,000	206 184,000	0,964
TN0003900230	UIB 2009/1	5 000	66 461,300	67 805,300	0,317
	<b>Total</b>		<b>3 750 361,300</b>	<b>3 846 754,100</b>	<b>17,980</b>

##### Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Code ISIN	Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'Actif Net
TNYZO6UGUZ33	EMP NAT 2021 T3 CB TF	50 000	5 000 000,00	5 043 400,00	23,573
TN5QHYZ8T348	EMP NAT 2021 T3 CB TV	20 000	2 000 000,00	2 018 240,00	9,433
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT 2022 T2 CB TF	35 000	3 500 000,00	3 643 444,00	17,030
	<b>Total</b>		<b>10 500 000,000</b>	<b>10 705 084,000</b>	<b>50,037</b>

Les entrées en portefeuille-titres du 01/01/2022 au 31/12/2022 se présentent comme suit :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	prix de cession /remboursement
<b>Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier</b>		<b>3 500 000,000</b>	<b>3 500 000,000</b>
ACHAT OBLIGATION 35000 EMP NAT 2022 T2 CB TF	15/06/2022	3 500 000,000	3 500 000,000
<b>TOTAL</b>		<b>3 500 000,000</b>	<b>3 500 000,000</b>

Les sorties du portefeuille-titres du 01/01/2022 au 31/12/2022 se présentent comme suit :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Prix de cession /Remboursement	Plus ou moins-values
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>904 480,000</b>	<b>904 480,000</b>	<b>0,000</b>
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6.25	09/02/2022	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6.25	09/02/2022	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	23/03/2022	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 BNA SUB 2009	07/04/2022	133 400,000	133 400,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 ATB SUB 2009 B LB2 TF	20/05/2022	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 8000 ATB 2007/1 C D TMM+2%	25/05/2022	32 000,000	32 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 UIB 2009/1	17/07/2022	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 SUB AMEN BANK 2010 TV	31/08/2022	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 SUB AMEN BANK 2010 TV	31/08/2022	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 SUB AMEN BANK 2012	17/09/2022	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 22223 SUB AMEN BANK 2012	17/09/2022	222 230,000	222 230,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/A TF	30/09/2022	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/B TV	30/09/2022	33 350,000	33 350,000	0,000
<b>Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier</b>		<b>1 072 685,000</b>	<b>1 000 000,000</b>	<b>-72 685,000</b>
REMBOURSEMENT BTA 410 BTA 6.9% MAI 2022	09/05/2022	446 695,000	410 000,000	-36 695,000
REMBOURSEMENT BTA 590 BTA 6.9% MAI 2022	09/05/2022	625 990,000	590 000,000	-35 990,000
<b>TOTAL</b>		<b>1 977 165,000</b>	<b>1 904 480,000</b>	<b>-72 685,000</b>

#### 4.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **913 812,342** dinars pour la période du 1er Janvier au 31 Décembre 2022 et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/01/2022 au 31/12/2022	du 01/01/2021 au 31/12/2021
<b>Revenus des obligations</b>		
- Intérêts	894 605,942	280 837,307
<b>Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier</b>		
- Intérêts	19 206,400	55 048,800
<b>TOTAL</b>	<b>913 812,342</b>	<b>335 886,107</b>

#### 4.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au 31/12/2022 à **6 904 808,441** Dinars et se détaillent comme suit :

➤ **Les placements monétaires :**

Code ISIN	Désignation du titre	Emetteur	Taux	Cout d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de L'Actif Net
	<b>Certificats de dépôt</b>			<b>4 494 356,952</b>	<b>4 505 759,447</b>	<b>21,060</b>
TNFM9EYD1KS0	CDP BTK 10J-02/01/2023 7.27%	BTK	7.27%	1 996 775,401	1 999 677,540	9,347
TNCOADLSYIN8	CDP BTK 10J-09/01/2023 7.27%	BTK	7.27%	1 497 581,551	1 498 065,241	7,002
TN0CY416OP13	CDP AIL 3 ANS Taux 9.30%	AIL	9.30%	500 000,000	504 030,000	2,356
TN4VJR73V7H2	CDP AIL730J-23/11/2023 9.20%	AIL	9.20%	500 000,000	503 986,666	2,356
	<b>Placement à Terme</b>			<b>2 000 000,000</b>	<b>2 016 636,712</b>	<b>9,426</b>
	PLT BTK 1 MD 13/02/2023	BTK	8.73%	1 000 000,000	1 009 758,466	4,720
	PLTBTK 1 MD 9.23% 31/05/2023	BTK	9.23%	1 000 000,000	1 006 878,246	4,706
	<b>Total des placements monétaires</b>			<b>6 494 356,952</b>	<b>6 522 396,159</b>	<b>30,486</b>

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	31/12/2022	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	378 318,122	1,768
Intérêts courus sur comptes bancaires	4 094,160	0,019
<b>Total des disponibilités</b>	<b>382 412,282</b>	<b>1,787</b>

#### 4.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022 s'élèvent à **287 208,846** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/01/2022 au 31/12/2022	du 01/01/2021 au 31/12/2021
Rémunération du compte de dépôt	15 365,330	11 148,116
Revenus des Certificats de Dépôt	250 681,653	104 942,447
Revenus des Placements à terme	21 161,863	55 982,684
<b>TOTAL</b>	<b>287 208,846</b>	<b>172 073,247</b>

#### 4.5. Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au 31/12/2022 à **62 285,920** dinars et se détaille ainsi:

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
<b>Dettes sur avance de placement</b>	<b>0,000</b>	<b>600 000,000</b>
Dettes sur avance de placement	0,000	600 000,000
<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>31 510,649</b>	<b>25 674,083</b>
Gestionnaire	27 840,802	22 004,301
Dépositaire	3 669,847	3 669,782
<b>Autres Créditeurs Divers</b>	<b>30 775,271</b>	<b>30 681,795</b>
Commissaire aux comptes	15 803,271	15 803,156
Etat Impôts et Taxes	278,733	578,137
Conseil du Marché Financier	1 829,464	1 395,011
Contribution Sociale de Solidarité	202,346	201,706
Publications diverses	3 188,711	3 231,039
Dividendes à payer	9 472,746	9 472,746
<b>TOTAL</b>	<b>62 285,920</b>	<b>656 355,878</b>

#### 4.6. Notes sur les charges :

Nature des charges	du 01/01/2022 au 31/12/2022	du 01/01/2021 au 31/12/2021
<b>Intérêts sur avance de placement</b>	<b>2 187,000</b>	-
Intérêts sur avance de placement	2 187,000	-
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>106 124,740</b>	<b>55 142,850</b>
Commission de gestion	102 554,680	51 572,810
Commission de dépôt	3 570,070	3 570,040
<b>Autres Charges</b>	<b>43 873,110</b>	<b>30 240,730</b>
Honoraires du commissaire aux comptes	13 560,120	13 559,990
Redevances CMF sur les OPCVM	19 150,880	9 630,620
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	3 005,310	1 274,480
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	8 041,850	5 550,920
Frais Bancaires	- *85,678	24,725
Contribution Exceptionnelle	200,640	200,000
<b>TOTAL</b>	<b>152 184,850</b>	<b>85 383,590</b>

\*Provient essentiellement de la différence de règlement d'opérations de souscriptions et de rachats.

#### 4.7. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 décembre 2022 se détaillent ainsi :

<b>Capital au 31/12/2021</b>	
Montant	15 345 224,451
Nombre de titres	153 010
Nombre d'actionnaires	507
<b>Souscriptions réalisées</b>	
	<b>15 308 162,284</b>
Montant	15 009 010,031
Régularisation des sommes non distribuables	299 152,253
Nombre de titres émis	149 645
Nombre d'actionnaires nouveaux	87
<b>Rachats effectués</b>	
	<b>-11 193 533,173</b>
Montant	-10 942 992,799
Régularisation des sommes non distribuables	-250 540,374
Nombre de titres rachetés	-109 107
Nombre d'actionnaires sortants	-33
<b>Capital au 31/12/2022</b>	
	<b>20 255 192,283</b>
Montant	19 411 241,683
Plus ou moins-values réalisées sur cession des Titres	-72 685,000
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres	69 820,786
Frais de négociation de Titres	0,000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	48 611,879
Régularisation du résultat d'exploitation	-90 384,524
Sommes capitalisables (*)	670 192,101
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0,004
Régularisation des sommes capitalisables	218 395,354
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	193 548
Nombre d'actionnaires	561,000

#### 4.8. Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent aux résultats capitalisables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Résultats capitalisables de l'exercice	1 048 836,340	422 575,768
Régularisations de l'exercice	90 384,524	247 541,824
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>	<b>1 139 220,864</b>	<b>670 117,592</b>
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	-0,004	74,509
<b>Sommes capitalisables (*)</b>	<b>1 139 220,860</b>	<b>670 192,101</b>

(\*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

#### 5. Autres informations

##### 5.1. Données par actions et ratios pertinents :

	2022	2021	2020	2019	2018
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>6,205</b>	<b>3,320</b>	<b>5,218</b>	<b>6,581</b>	<b>6,340</b>
Intérêts des mises en pension	0,000	0,000	0,000	-0,514	0,000
Charges de gestion des placements	-0,548	-0,360	-0,619	-0,662	-0,707
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>	<b>5,657</b>	<b>2,959</b>	<b>4,599</b>	<b>5,405</b>	<b>5,632</b>
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,238	-0,198	-0,443	-0,428	-0,391
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>5,419</b>	<b>2,762</b>	<b>4,157</b>	<b>4,977</b>	<b>5,241</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,467	1,618	-0,028	-0,375	-0,816
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>5,886</b>	<b>4,380</b>	<b>4,129</b>	<b>4,602</b>	<b>4,425</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,467	-1,618	0,028	0,375	0,816
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,361	-0,053	-0,122	-0,125	-0,001
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,376	0,000	0,000	0,000	-0,271
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	-0,006
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	-0,015	-0,053	-0,122	-0,125	-0,278
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>5,404</b>	<b>2,708</b>	<b>4,035</b>	<b>4,852</b>	<b>4,964</b>
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de L'exercice	-0,015	-0,053	-0,122	-0,125	-0,278
Régularisation du résultat non distribuable	-0,002	-0,048	0,001	-0,061	0,051
Sommes non distribuables de L'exercice	-0,017	-0,101	-0,121	-0,064	-0,227
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>0,000</b>	<b>4,129</b>	<b>4,602</b>	<b>4,425</b>	<b>3,384</b>

VL	110,538	104,669	104,520	105,114	105,053
<b>Ratios de Gestion des Placements</b>					
	2022	2021	2020	2019	2018
Charges de gestion des placements/ Actif net moyen*	0,554%	-0,573%	0,587%	0,586%	0,572%
Autres Charges / Actif net moyen	0,241%	-0,314%	0,419%	0,379%	0,316%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif net moyen**	5,477%	4,388%	3,939%**	4,409%**	4,237%**
<b>Actif net moyen</b>	<b>19 150 791,336</b>	<b>9 630 572,366</b>	<b>7 104 057,801</b>	<b>7 371 790,713</b>	<b>9 936 042,329</b>

\* L'actif net moyen = somme de l'actif net de l'année / nombre de jours de l'année=365jours

\*\*Retraités pour le besoin de la comparaison

## 5.2. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société BTK SICAV est confiée à la BTK Conseil Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

## 5.3. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société BTK SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société BTK SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société BTK SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

## 5.4. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de la BTK SICAV. Les frais pris en charge au titre de l'exercice 2022 sont de 13 560 dinars TTC.

## 5.5 Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur BTK SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par BTK SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

## **5.6. Etat Impôts et Taxes**

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

## **5.7. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :**

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

## **5.8. Frais bancaires :**

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2022**

**I. Rapport sur l'audit des états financiers**

**1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « BTK SICAV », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « BTK SICAV » au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**3. Observations**

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

La note 2.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société BTK SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ce point.

**4. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états

financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

## **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

## **3. Autres obligations légales et réglementaires**

Concernant le respect par BTK SICAV des taux d'emploi de ses actifs :

Les emplois en titres émis par la banque Tuniso-Koweitienne représente 16,301% de l'actif total au 31 Décembre 2022, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

BTK SICAV a souscrit deux certificats de dépôts de plus d'un an « CDP 730J-23/11/2023 9.20% » et « CDP 3 ans-23/11/2024 9.30% » et ce, contrairement aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit que les valeurs mobilières négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie sont des titres de créance à court terme.

Tunis, le 12 mai 2023

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C**  
**Chiheb GHANMI**

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31 Décembre 2022**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société BTK SICAV, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

### **I. Conventions réglementées**

#### **1.1 Convention conclues au cours de l'exercice 2022**

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration d'opérations conclues par votre société avec l'une des personnes prévues par ces articles. Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

#### **1.2 Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2022**

- L'exécution de la convention de gestion, conclue au cours des exercices antérieurs entre la société BTK SICAV et la BTK Conseil- Intermédiaire en Bourse, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022. Les charges s'y rattachant, comptabilisées en 2022 s'élèvent à 102 555 dinars.

- L'exécution de la convention de dépositaire, conclue en date du 13 septembre 2010 avec la Banque Tuniso-Koweïtienne – BTK, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022. Aux termes de cet accord, la BTK perçoit, en contrepartie de ses services, une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

La perception de cette commission a pris effet à partir du 1er Janvier 2011. Les charges s'y rattachant, comptabilisées en 2022 s'élèvent à 3 570 dinars.

### **II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

La société « BTK SICAV » n'a pas d'obligations ou d'engagements envers ses dirigeants.

Tunis, le 12 mai 2023

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C**  
**Chiheb GHANMI**